MONOPRIX

RAPPORT ANNUEL

2023

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
1, Rue Larbi Zarrouk – Mègrine – Tunisie
Tel : (216) 71 142 510 / Fax : (216) 71 142 530
E-mail : confinanciere.@mgs.com.tn

MONOPRIX ديما معاك

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
72Bis, Rue 6603
Z.I Chargnia 1
2035 Tunis
Tél: +216 71 142 510
Fax: +216 71 142 530

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

PRESENTATION DE LA SOCIETE

- Dénomination : Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »
- Forme juridique : Société Anonyme
- Nationalité : Tunisienne
- Siège Social : 1, Rue Larbi Zarrouk – Mègrine Riadh– Tunisie
- Téléphone : (216) 71 142 510
- Fax : (216) 71 142 530
- E-mail : com_financiere@mgs.com.tn
- Date de Constitution : 18 août 1933
- Durée : 99 ans
- Numéro du Registre National des Entreprises : 0001110K
- Matricule fiscal : 001110 K.M.P 000
- Capital social : 50 691 472 dinars tunisiens
- Nombre d'actions : 25 345 736 actions
- Exercice social : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
- Objet Social : Commerce de détail
- Régime fiscal : Droit commun

CONDITIONS D'ACCES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, possédant à titre de propriétaire ou de mandataire 10 actions au moins ; nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté sauf en ce qui concerne les personnes morales actionnaires.

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

La répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2023 est la suivante :

Société EXIS	64,94%
Société Tunisia Retail Group S.A.	16.58%
Autres actionnaires détenant moins de 5.0% du capital	18,48%
Total	**100,00%**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT

Mr. Nabil CHETTAOUI

ADMINISTRATEURS

Mr. Mohamed Ali MABROUK
Mr. Mohsen ZERELLI
Mr. Elyes JOUINI
Mr. Stéphane MAQUAIRE
Mr. Mouadh CHEDLY
La Société EXIS représentée par Mr. Hatem HAMZA

LE COMITE D'AUDIT

PRESIDENT

Mr. Elyes JOUINI

MEMBRES

Mr. Nabil CHETTAOUI
Mr. Mohsen ZERELLI
La Société EXIS représentée par Mr. Hatem HAMZA

LE COMITE STRATEGIE ET ORGANISATION

PRESIDENT

Mr. Mohamed Ali MABROUK

MEMBRES

Mr. Nabil CHETTAOUI
Mr. Mohsen ZERELLI
Mr. Stéphane MAQUAIRE

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- La société FMBZ-KPMG TUNISIE représentée par Monsieur Mohamed Imed LOUKIL.
- La Société FINOR représenté par Monsieur Walid BEN SALAH

SOMMAIRE

- Rapport de gestion de la SNMVT. « MONOPRIX » **05**

- Rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les États Financiers de la SNMVT. « MONOPRIX » au 31/12/2023 **15**

- Etats Financiers de la SNMVT « MONOPRIX » au 31/12/2023 **26**

- Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du Groupe SNMVT. « MONOPRIX » au 31/12/2023 **55**

- Etats Financiers consolidés du Groupe SNMVT. « MONOPRIX » au 31/12/2023 **61**

- Projet de résolutions de l'AGO du 12/06/2024 **87**

RAPPORT DE GESTION DE LA S.N.M.V.T « MONOPRIX »

L'activité en 2023

Environnement général :

La situation économique du pays continue de pâtir du climat d'incertitude impactant notamment le pouvoir d'achat et la consommation des ménages :

- Les pressions inflationnistes s'installent dans la durée, exacerbées par un contexte géopolitique mondial incertain (crise ukrainienne, crise au Moyen-Orient, etc.) entrainant une pression sur le pouvoir d'achat. L'inflation atteint un taux annuel moyen de 9.4% en 2023 par rapport à 8.3% 2022. Les prix ont ainsi atteint des niveaux records sur plusieurs produits (viandes rouges, volaille, marée, fruits et légumes, yaourts, fromages, alcool, etc.). Néanmoins la tendance d'évolution des prix a été globalement baissière sur les derniers mois de 2023. Les prix de l'énergie et du carburant ont quant à eux été maitrisés.
- La reprise économique reste modeste en 2023 avec une croissance du PIB de 0.4% par rapport à une croissance de 2.2% en 2022.
- Plusieurs pénuries de produits ont eu lieu en 2023, principalement ceux de première nécessité (Lait et beures, farines et pâtes, sucre, café, bananes, etc.).
- Le taux de chômage reste élevé et supérieur à 15%.
- L'économie informelle continue de représenter une part significative de l'économie nationale.

La très forte intensité concurrentielle a continué à mettre sous pression la part de marché et les marges de Monoprix :

- Certains acteurs continuent une politique d'expansion agressive.
- Le marché connait par ailleurs le développement de la concurrence des chaines de distribution locales ou encore des spécialistes (produits d'hygiène, épiceries fines…).
- L'explosion du nombre des étals anarchiques, notamment en fruits et légumes, impacte par ailleurs le marché organisé.

Les faits marquants en 2023 pour Monoprix :

- **Au niveau des ventes et de l'expérience client :**
  - Malgré un contexte difficile et la fermeture d'un magasin début 2023 (Sousse Sud), la SNMVT a réalisé une bonne performance au niveau des ventes avec un CA HT en croissance de 9.1% vs 2022 et ce suite

au déploiement de plusieurs initiatives stratégiques structurantes (Développement et mise à niveau du réseau, offre intelligente et politique promotionnelle forte, amélioration de l'expérience client, optimisation de la logistique, déploiement d'une nouvelle application qui intègre notamment notre proposition de valeur sur l'e-commerce, etc.).

- La croissance du CA HT a été inégale au niveau des différents rayons avec de bonnes performances sur l'alimentaire hors alcool et sur l'alcool mais des performances plus timides sur le non alimentaire, bien que positives et directement impactées par la baisse du pouvoir d'achat.
- En termes de réseau, la SNMVT n'a pas ouvert de magasin en 2023. La société continue cependant à investir dans la rénovation et le rafraîchissement de ses magasins avec deux magasins concernés en 2023.

- **Au niveau de l'efficacité opérationnelle :**
  - Amélioration significative des indicateurs de gestion principalement sur les matières transformées suite à la mise en place d'un plan d'action priorisé.
  - Optimisation des circuits logistiques et des charges y afférents.
  - Poursuite des efforts d'optimisation des coûts de l'énergie.
  - Automatisations importantes des procédures manuelles critiques notamment au niveau du siège.
  - Optimisation des effectifs et amélioration de la productivité dans les magasins et les dépôts.
  - Optimisation des charges de consommables malgré l'inflation.

- **Au niveau financier :**
  - La société a réalisé avec succès une augmentation de capital de 29.6m DT au mois de juillet 2023.
  - Cette opération a ensuite permis d'augmenter le capital de deux filiales de la SNMVT à savoir Monogros et MMT respectivement de 21.0m DT et de 8.0m DT, permettant ainsi d'assainir leur structure financière, de réduire les charges financières et de préparer la croissance à venir du groupe.
  - La société a par ailleurs réalisé une opération de cession d'un actif hors exploitation pour 4.5m DT qui vient renforcer davantage la position de trésorerie du groupe autrefois fortement déséquilibrée.

LES RESULTATS

Le chiffre d'affaires TTC a affiché une croissance solide, passant de 671 676 KDT en 2022 à 735 113 KDT en 2023, soit une augmentation de 9.4%. Il est à noter que le chiffre de 2023 intègre des ventes exceptionnelles liées à l'opération nationale de distribution d'huile d'olive extra vierge à 15 DT/ litre et à 0% de marge. Retraitée de ces ventes, la croissance du CA TTC est de 8.9% par rapport à 2022.

De même, le chiffre d'affaires net hors taxes a enregistré une progression notable, passant de 627 130 KDT en 2022 à 684 081 KDT en 2023, ce qui représente une hausse de 9.1%. Retraitée des ventes d'huile d'olive homologuée, la croissance du CA HT est de 8.5% par rapport à 2022.

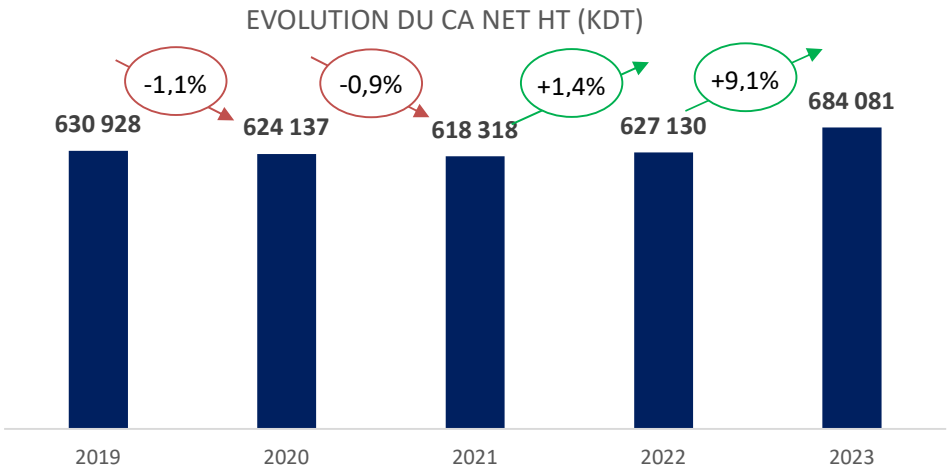

La croissance du chiffre d'affaires s'est accompagnée d'une amélioration de la marge brute de 0.48 point par rapport à l'année précédente atteignant 18.8% à fin 2023 et ce malgré les fortes pressions baissières sur les marges commerciales. Cette performance a été rendue possible notamment grâce aux initiatives d'optimisation du mix produit mais aussi grâce à une réduction sensible de la casse et du vol.

Les charges d'exploitation ont évolué de 7.8% par rapport à 2022 principalement tirées par :

- Une augmentation des charges de personnel de 10.9% malgré une légère baisse des effectifs. Cette hausse est principalement liée à l'application des accords négociés avec les partenaires sociaux. Le ratio des charges de personnel s'est ainsi établi à 9.08% du CA HT en 2023 vs 8.89% en 2022

- Une augmentation des dotations aux amortissements et aux provisions de 3.9%.
- Une augmentation des autres charges d'exploitation de 8.8% principalement liée à :
    - L'évolution des charges d'entretien et réparation de 12.6%
    - L'augmentation des charges de sous-traitance de 14.4%
    - L'augmentation des diverses autres charges de 5.4%.
    - Il est à noter que des efforts significatifs d'optimisation des coûts et des processus ont participé à la réduction de la hausse des autres charges d'exploitation, liée notamment à l'inflation. Par exemple, les charges d'énergie ont été réduites de 0.6% vs. 2022 grâce aux différents investissements et actions de maitrise d'énergie réalisés dans les magasins.

L'EBITDA ressort ainsi en augmentation de 5 155 KDT par rapport à 2022 passant de 18 931 KDT en 2022 à 24 086 KDT en 2023 soit de 3.02% du CA HT en 2022 à 3.52% en 2023 (+0.5 point).

Le résultat d'exploitation a quant à lui enregistré une augmentation de 4 464 KDT passant de +1 356 KDT en 2022 à +5 821 KDT en 2023 soit de 0.22% du CA HT en 2022 à 0.85% en 2023 (+0.6 point).

Le résultat net est passé d'une perte de -585 KDT en 2022 à un bénéfice de 5 876 KDT en 2023, soit une amélioration de 6 461 KDT.

Compte de résultat de la SNMVT (En Kdt)	2019	2020	2021	2022	2023
Revenus	630 928	624 137	618 318	627 130	684 081
Autres produits d'exploitation	11 930	11 137	12 202	12 431	13 069
Total des produits d'exploitation	**642 858**	**635 274**	**630 520**	**639 561**	**697 150**
Variation des stocks	-8 913	2 398	-3 508	-4 014	6 149
Achats des marchandises	-510 178	-513 747	-504 312	-508 084	-561 630
Marge brute *	**111 836**	**112 788**	**110 498**	**115 033**	**128 600**
Achats d'approvisionnements consommés	-16 564	-16 099	-15 486	-15 628	-15 310
Charges de personnel	-53 747	-53 225	-53 954	-55 761	-61 850
Dotations aux amortissements & aux provisions	-13 129	-15 053	-16 794	-17 575	-18 266
Autres charges d'exploitation	-36 158	-36 642	-35 370	-37 143	-40 422
Total des charges d'exploitation **	**-119 598**	**-121 019**	**-121 605**	**-126 107**	**-135 848**
Résultat d'exploitation avant amortissement (EBITDA)	**17 297**	**17 959**	**17 889**	**18 931**	**24 086**
Résultat d'exploitation	**4 168**	**2 906**	**1 094**	**1 356**	**5 821**
Charges financières nettes	-6 004	-5 142	-4 391	-4 278	-4 632
Produits financiers	2 569	2 929	2 859	4 387	5 214
Autres gains ordinaires	508	634	1 981	634	4 630
Autres pertes ordinaires	-622	-651	-633	-1 313	-3 452
Résultat d'activité ordinaire avant impôts	**619**	**675**	**910**	**785**	**7 581**
Impôts sur les bénéfices	-1 338	-1 319	-1 339	-1 370	-1 498
Résultat d'activité ordinaire après impôts	**-719**	**-644**	**-429**	**-585**	**6 083**
Eléments extraordinaires (pertes & gains)	-6	0	0	0	-207
Résultat net de l'exercice	**-725**	**-644**	**-429**	**-585**	**5 876**

* La marge brute est calculée en utilisant le montant total des produits d'exploitation hors les autres produits d'exploitation.

** le total des charges d'exploitation, hors achats consommés.

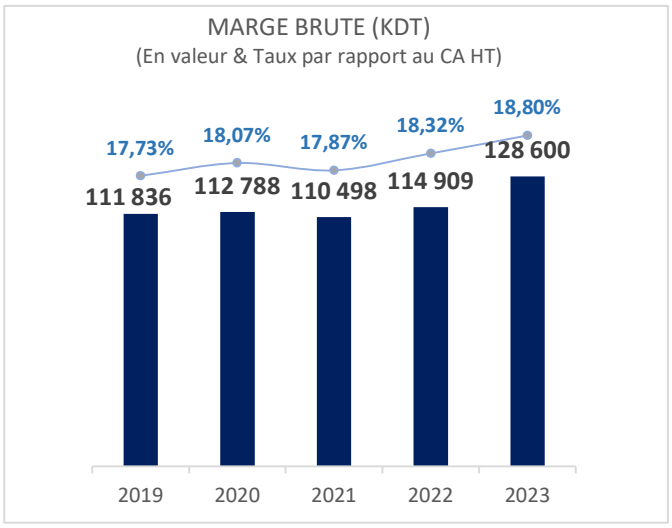

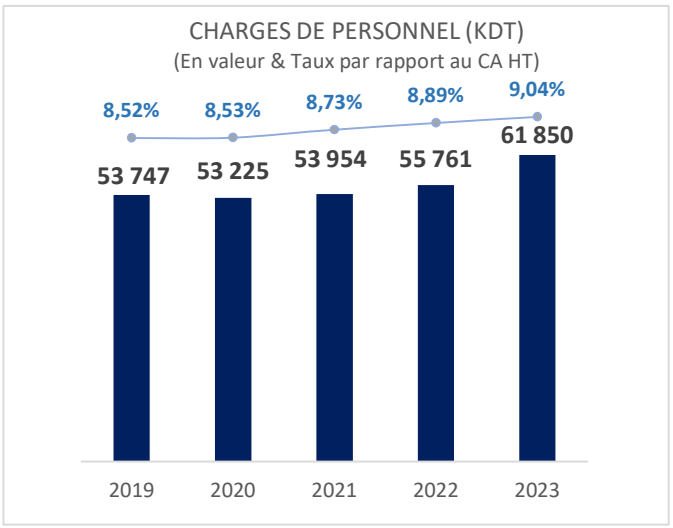

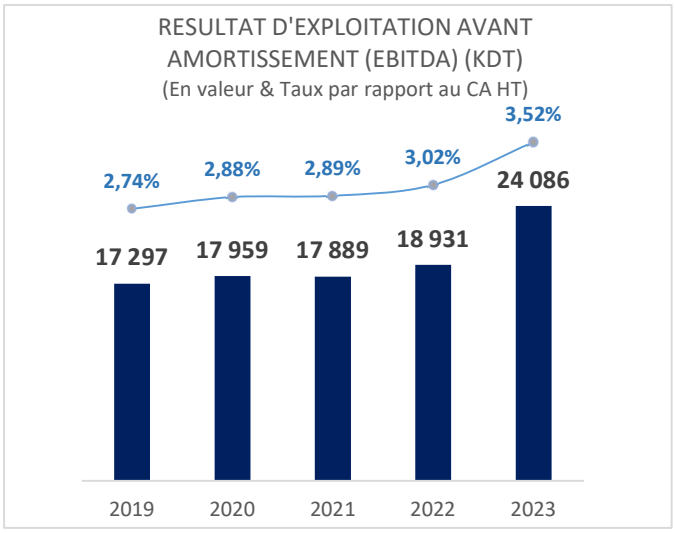

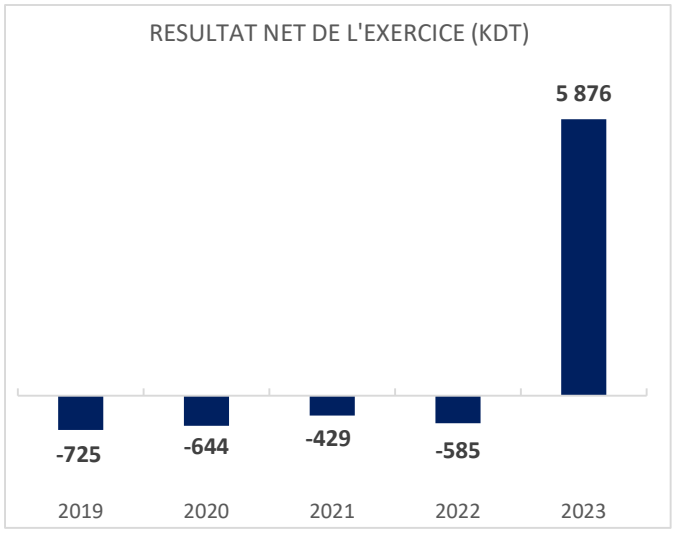

Les capitaux propres de la SNMVT MONOPRIX se sont élevés à 85 335 KDT au 31 décembre 2023 contre 59 161 KDT en 2022. L'explication principales de la variation des capitaux propres revient à l'augmentation de capital de 29 570 KDT dont 10 753 KDT impactant le capital social et une prime d'émission de 18 817 KDT

(En KDT)	2019	2020	2021	2022	2023
Capital Social	39 939	39 939	39 939	39 939	50 691
Actions propres	47	47	47	47	47
Réserves	14 683	14 683	14 683	14 683	30 689
Report à nouveau	6 291	5 566	4 922	4 493	3 908
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**60 960**	**60 235**	**59 591**	**59 161**	**85 335**

LA SITUATION DE TRESORERIE :

Malgré de bonnes performances opérationnelles, la trésorerie de la société SNMVT s'est détériorée par rapport à celle de l'exercice précédent notamment du fait de :

- Trésorerie d'exploitation : détérioration principalement liée à celle du BFR avec des pressions significatives en termes de délais fournisseurs malgré l'optimisation des niveaux de stocks.
- Trésorerie d'investissement : investissement d'exploitation en baisse comparé au niveau de 2022 qui a été impacté par le rachat de deux fonds de commerce pour environ 10m DT. La société SNMVT a par ailleurs injecté 29m DT dans ses 2 filiales MMT et Monogros (montant issu de l'augmentation de capital réalisé en juillet 2023 au niveau de la SNMVT)
- Trésorerie de financement : hors effet de l'augmentation de capital, la variation est négative avec un remboursement des CMT à échéance supérieur aux nouveaux CMT contracté en 2023 (5.7m DT) permettant néanmoins le désendettement progressif de la société

ÉVOLUTION DES COURS DE BOURSE

L'année boursière 2023 a été marquée par une augmentation de capital de 29.6m DT (incluant la prime d'émission), souscrite à 100% et réalisée au mois de juillet 2023. Suite à cette opération, 5 376 364 nouvelles actions ont été émises au prix de 5.5 DT par action portant le nombre total des actions de la société à 25 345 736 actions

Durant l'année 2023, le cours de bourse de la SNMVT a connu une fluctuation, débutant à 6.03 DT le 02/01/2023 pour ensuite clôturer l'année à 5.14 DT au 31/12/2023. Sur cette période, un volume total de 298 000 titres a été échangé, avec une moyenne quotidienne de 2 000 titres. Le 24/05/2023, un pic a été enregistré avec 50 889 titres échangés. Par ailleurs, le cours maximum de l'année a atteint 6.30 DT.

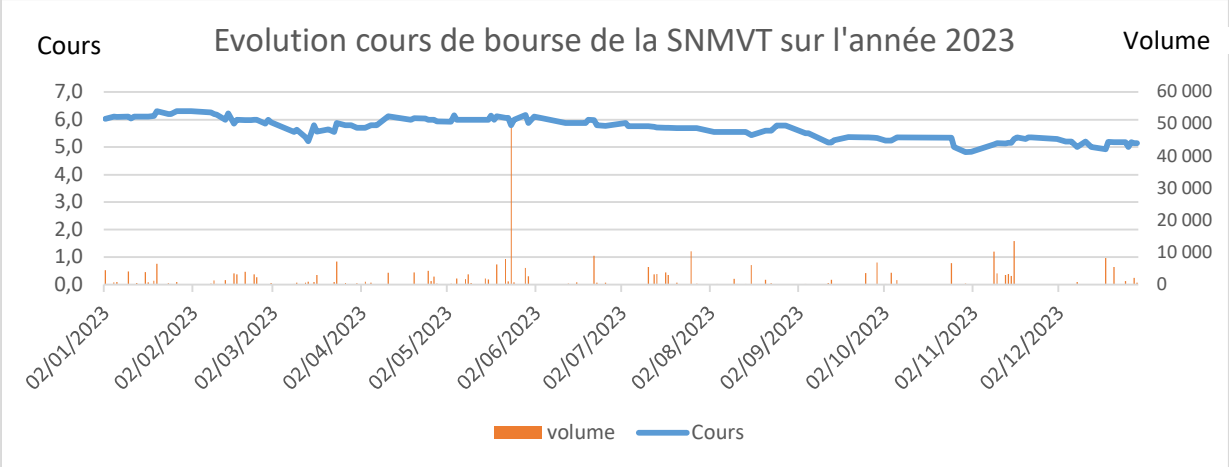

Pour rappel, ci-dessous l'évolution du cours de bourse de la SNMVT au cours des cinq dernières années.

(En DT)	2019	2020	2021	2022	2023
Cours de l'action au 31 Décembre	8,000	6,180	4,664	6,100	5,140
Evolution annuelle	-26,1%	-22,8%	-24,5%	30,8%	-15,7%

RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Volet social :

- Entre 2020 et 2023, >350 personnes ont bénéficié d'un don pour un total > 300KDT. Ces dons sont octroyés sur la base de critères sociaux (opérations chirurgicales, évènements douloureux, difficultés financières…) par un Comité auquel participe un membre du CCE et un représentant des partenaires sociaux
- Sur la même période, Monoprix a soutenu les actions sociales des Gouvernorats, Mairies et Districts à hauteur de 80kDT
- À fin 2025, Monoprix a pour objectif de i) rendre l'ensemble de ses sites accessibles aux personnes à mobilité réduite, ii) d'employer 50 personnes présentant un handicap et iii) de mettre la lumière sur les enjeux de cette frange de la population. Pour cela, Monoprix sponsorisera l'équipe de Tunisie durant les jeux Paralympiques de Paris en 2024 et organisera par la suite des actions de communication ciblées

Volet environnemental :

- Optimisation des KWH consommés entre décembre 2019 et décembre 2023 de plus de 20% et lancement des études pour développer des capacités importantes de production d'Energie photovoltaïque sous le régime de l'autoconsommation
- Sur la même période, valorisation de 3 723 tonnes de cartons et 326 tonnes de plastic
- Financement du reboisement de 225 000 arbres pour neutraliser notre utilisation du papier
- Nettoyage de 128 km de plages et collecte de 11 tonnes de déchets
- Contribution au financement de la réhabilitation des citernes publiques de Borj Ghazi Mustapha à Djerba
- Sensibilisation des employés et des clients autour des enjeux environnementaux et valorisation du travail des associations partenaires

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
« S N M V T-MONOPRIX »

RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS AU 31/12/2023

KPMG

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 19 43 44
Fax : +216 71 19 43 20
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000
www.kpmg.com/tn

FINOR

Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des bureaux - Center Urbain Nord - 1082 Tunis -Tunisie
Tél (LG) : +216 70 72 84 50
Fax : +216 70 72 84 05
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Email : administration@finor.com.tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs les actionnaires,
de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T- MONOPRIX », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 91 211 324 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5 876 040 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « **« S.N.M.V.T – MONOPRIX »** au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Existence et évaluation des stocks :

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan ***(Cf. Note aux états financiers N°7)***, et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, la mise en place de contrôles des opérations d'inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, ainsi que l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point (b)-2 au niveau de la note aux états financiers n°12 «Capitaux Propres» qui précise que l'effet sur les exercices antérieurs de l'estimation des engagements de la société envers le personnel au titre de l'indemnité de départ à la retraite (IDR) selon la méthode actuarielle appliquée à partir de l'exercice 2023 et s'élevant à 2 811 151 dinars, a été enregistré dans le compte « Effets des modifications comptables » en correction des capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2023.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité de l'exercice 2023 incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur

les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne sue nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Nous déterminons, parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 16 Mai 2024

Les commissaires aux comptes

FINOR	**F.M.B.Z KPMG Tunisie**
Walid BEN SALAH	**Mohamed Imed LOUKIL**

KPMG

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 19 43 44
Fax : +216 71 19 43 20
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000
www.kpmg.com/tn

FINOR

Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des bureaux - Center Urbain Nord - 1082 Tunis -Tunisie
Tél (LG) : +216 70 72 84 50
Fax : +216 70 72 84 05
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Email : administration@finor.com.tn

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs les actionnaires,
de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

1. Octroi, au cours de l'exercice, d'une avance en compte courant associé au profit de la société MONOGROS pour un montant de 21 millions de dinars, rémunérée au taux de 8%.

La société MONOGROS a procédé au remboursement total de ladite avance.

Le produit constaté par la société à ce titre, en 2023, s'élève à 354 411 DT HT.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 26 Juin 2023.

2. Souscription à l'augmentation de capital de la société MONOGROS en numéraire, à hauteur de 2 100 000 actions de 10 chacune, soit un montant de 21 millions de dinars.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 26 juin 2023.

3. Souscription à l'augmentation de capital de la société MMT en numéraire, à hauteur de 800 000 parts sociales de 10 chacune, soit un montant de 8 millions de dinars.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 26 juin 2023.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 99,94% du capital de MONOGROS

Au cours de l'exercice 2023, « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour des montants respectifs de 97 513 202 DT et de 1 481 936 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 4% et une remise hors factures de 4% sur le total des achats de marchandises et divers. Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2023, un solde créditeur de 2 072 643 DT.

Les frais de marketing constatés parmi les charges de l'année 2023 et facturés par MONOGROS, sont de 2 024 156 DT en hors taxes récupérables.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 60 790 DT HT.

La « S.N.M.V.T » effectue des placements en billets de trésorerie à court terme, rémunérés au taux de TMM+1%, au profit de la société MONOGROS.

Le produit constaté par la société à ce titre, en 2023, s'élève à 407 966 DT HT.

Le solde des billets de trésorerie s'élève au 31 Décembre 2023, à 3 500 000 DT.

Engagements donnés en faveur de la société MONOGROS à titre de cautions solidaires en couverture de différents crédits obtenus par cette dernière pour des montants contractuels totalisant 12 400 000 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 9,49% par sa filiale MONOGROS, et 6,89% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire de Quinze locaux à usage commercial (Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdia, Jardin Menzah, Sousse Msaken, Bardo Hnaya, Sousse Messai) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2023, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- El Manar : 376 950 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Ennasr : 570 047 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bizerte Printemps : 309 928 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Tunis Charles de Gaulle : 439 932 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sfax Mahari : 304 025 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- L'Aouina : 570 047 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mokhtar Attia : 579 145 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse LAKOUAS : 334 529 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Kairouan : 244 170 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bab El Khadhra : 113 753 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mehdia : 197 305 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Jardin Menzah : 483 969 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Msaken : 424 360 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bardo Hnaya : 394 610 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Messai : 328 030 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 27 504 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM tenue le 31 Mars 2023, pour un montant de 1 279 261 DT.

Opérations avec la COPIT

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de deux locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr et MONOPRIX Maison).

Au cours de l'année 2023, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- 117 365 DT HT pour Monoprix Zéphyr, compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ; et

- 39 599 DT HT pour Monoprix Maison, compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.

Actuellement, le second local est considéré comme une extension du magasin Zéphyr.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 1 265 338 DT HT et ce, compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 441 000 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS « TOUTA » moyennant un loyer annuel de 27 504 DT HT, compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

Le total de la créance à l'égard de la SGS – « TOUTA », inscrite à l'actif du bilan au 31 Décembre 2023, est de 7 043 dinars.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SGS – « TOUTA » tenue le 31 Mars 2023, pour un montant de 1 934 446 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 97,65 % du capital de la MMT et indirectement 2,35% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2023, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 60 049 735 DT et de 1 272 DT. Au 31 décembre 2023, le compte fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 3 036 009 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 2% sur le total des achats des marchandises.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 26 195 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T » effectue des placements en billets de trésorerie à court terme, rémunérés au taux de TMM+1%, au profit de la société MMT.

Le produit constaté par la société à ce titre, en 2023, s'élève à 369 435 DT HT.

Les billets de trésorerie souscrits par MMT sont totalement remboursés au 31 Décembre 2023.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 99,99 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

La « S.N.M.V.T » est locataire de cinq locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Zarzis, Mednine et El Mourouj I) auprès de la société « TSS ». Au cours de l'année 2023, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de :

- Korba : 139 677 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Djerba : 151 564 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Zarzis : 184 808 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Mednine : 127 489 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ; et
- Mourouj I : 89 793 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T » a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « TSS » du 31 Mars 2023, pour un montant de 278 954 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 50,02% du capital de la SNMVT INTERNATIONAL

Le solde du compte client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT MONOPRIX est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2023, et il est totalement provisionné.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation pour un montant de 250 100 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 50 % du capital de la société UNITED DECS

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Cette participation est provisionnée à hauteur de 2 742 806 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 7,7 % du capital de la société UNITED MANAGMENT

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installée en Libye, pour un total de 428 703 DT.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 5,86 % du capital de la Société STONE HEART et indirectement 52,73% par sa filiale SIM, et 41,41% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart». Au cours de l'année 2023, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de 384 531 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à STONE HEART, moyennant un loyer annuel de 14 586 DT HT.

III. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés au § II-5 de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales, se présentent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni le 27 juin 2023, a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Seifeddine BEN JEMIA en tant que Directeur Général de la société pour 3 ans à partir du 1er juin 2023. Sa rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2023 à 445 266 DT. Les charges annexes correspondantes (charges sociales patronales, retraite complémentaire, assurance groupe, TFP et FOPROLOS) s'élèvent à 114 398 DT. Par ailleurs, les charges de l'exercice 2023 au titre des congés payés et des indemnités pour départ à la retraite, s'élèvent respectivement à -1 696 DT et 374DT.
- Le conseil d'administration réuni le 07 avril 2023, a décidé de nommer Monsieur Mehdi AYEDI en tant que Directeur Général Adjoint de la société pour un mandat de 3 ans à partir du 15 Août 2022. Sa rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2023 à 243 660 DT. Les charges annexes correspondantes (charges sociales patronales, retraite complémentaire, assurances groupe, TFP et FOPROLOS) s'élèvent à 61 920 DT. Par ailleurs, les charges de l'exercice 2023 au titre des congés payés et des indemnités pour départ à la retraite, s'élèvent respectivement à -4 107 DT et 645 DT.
- Les jetons de présence constatés parmi les charges de l'exercice 2023, au titre de la rémunération des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit, s'élèvent à 75 000 DT.

2. Les obligations et engagements de la société SNMVT envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (en TND) :

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
Nature de l'avantage	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	**557 968**	**32 893**	**301 473**	**17 132**	**75 000**	**75 000**
- Rémunérations servies	445 266	-	243 660	-		
- Charges sociales et fiscales	114 398	-	61 920	-		
- Congés payés	(1 696)	32 893	(4 107)	17 132		
- Jetons de présence					75 000	75 000
Avantages postérieurs à l'emploi	**374**	**5 279**	**645**	**1 012**	**-**	**-**
Total	**558 342**	**38 172**	**302 118**	**18 144**	**75 000**	**75 000**

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 16 Mai 2024

Les commissaires aux comptes

FINOR
Walid BEN SALAH

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Mohamed Imed LOUKIL

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
« S N M V T-MONOPRIX »

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

MONOPRIX

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX"
BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	2023	2022
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		11 630 587	11 476 080
Amortissements		-4 749 608	-4 339 336
	3	**6 880 979**	**7 136 744**
Immobilisations corporelles		238 849 235	236 098 314
Amortissements		-164 898 160	-150 656 190
	4	**73 951 075**	**85 442 125**
Immobilisations financières		92 885 341	63 838 720
Provisions		-3 469 609	-3 469 609
	5	**89 415 732**	**60 369 111**
Total des actifs immobilisés		**170 247 786**	**152 947 980**
Autres actifs non courants	**6**	1 313 343	2 577 797
Total des actifs non courants		**171 561 129**	**155 525 777**
Actifs courants			
Stocks		71 770 713	65 813 645
Provisions		-3 038 949	-3 034 726
	7	**68 731 764**	**62 778 919**
Clients et comptes rattachés		9 672 883	9 573 225
Provisions		-2 972 272	-2 749 489
	8	**6 700 611**	**6 823 736**
Autres actifs courants		21 717 511	14 744 465
Provisions		-904 928	-658 638
	9	**20 812 583**	**14 085 827**
Placements et autres actifs financiers	**10**	185 437	153 124
Liquidités et équivalents de liquidités	**11**	18 689 208	25 358 675
Total des actifs courants		**115 119 603**	**109 200 281**
Total des actifs		**286 680 732**	**264 726 058**

MONOPRIX

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
"S.N.M.V.T - MONOPRIX"
BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	2023	2022
Capitaux propres			
Capital social		50 691 472	39 938 744
Réserves et primes liées au capital		36 643 447	17 826 173
Autres capitaux propres		47 006	47 006
Résultats reportés		-2 046 641	1 349 512
Total des capitaux propres avant résultat		**85 335 284**	**59 161 435**
Résultat de l'exercice		5 876 040	-585 002
Total des capitaux propres avant affectation	**12**	**91 211 324**	**58 576 433**
Passifs			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	**13**	32 387 315	37 717 123
Total des passifs non courants		**32 387 315**	**37 717 123**
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	**14**	96 685 520	109 172 522
Autres passifs courants	**15**	37 908 047	32 883 858
Concours bancaires et autres passifs financiers	**16**	28 488 526	26 376 122
Total des passifs courants		**163 082 093**	**168 432 502**
Total des passifs		**195 469 408**	**206 149 625**
Total des capitaux propres et passifs		**286 680 732**	**264 726 058**

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
"S.N.M.V.T - MONOPRIX"
ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Produits d'Exploitation	**Notes**	**2023**	**2022**
Revenus	**17**	684 081 159	627 130 137
Autres produits d'exploitation	**18**	13 068 582	12 430 618
Total des produits d'exploitation		**697 149 741**	**639 560 755**
Charges d'Exploitation			
Variation de stocks marchandises	**19**	6 148 997	-4 013 710
Achats des marchandises consommés	**19**	-561 630 437	-508 083 630
Achats d'approvisionnements consommés	**20**	-15 309 700	-15 628 391
Charges de personnel	**21**	-61 849 809	-55 761 351
Dotations aux amortissements et provisions	**22**	-18 283 634	-17 565 450
Autres charges d'exploitation	**23**	-40 422 375	-37 142 696
Total des charges d'exploitation		**-691 346 958**	**-638 195 228**
Résultat d'exploitation		**5 802 783**	**1 365 527**
Charges financières nettes	**24**	-4 631 576	-4 278 111
Produits financiers	**25**	5 213 660	4 386 872
Autres gains ordinaires	**26**	4 626 099	624 208
Autres pertes ordinaires	**27**	-3 430 278	-1 313 275
Résultat des activités ordinaires avant impôts		**7 580 688**	**785 221**
Impôts sur les bénéfices	**28**	-1 497 557	-1 369 823
Résultat des activités ordinaires après impôts		**6 083 131**	**-584 602**
Autres pertes extraordinaires		-207 091	-400
Résultat net		**5 876 040**	**-585 002**
Effets des modifications comptables (*)		-2 811 151	-
Résultat après modifications comptables		**3 064 889**	**-585 002**

(*) Cf. Le point (b)-2 au niveau de la note aux états financiers n°12

MONOPRIX

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX"
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Présenté selon le modèle de référence)
(Exprimé en dinar tunisien)

Flux de trésorerie liés à l'exploitation	**Notes**	**2023**	**2022**	
Encaissements reçus des clients		742 846 792	681 057 072	
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-744 893 773	-635 505 156	
Intérêts payés		-4 624 086	-4 282 125	(*)
Intérêts reçus		1 087 719	539 722	
Impôts sur les bénéfices payés		-166 295	-	
Autres flux d'exploitation		-928 523	-953 964	(*)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		**-6 678 166**	**40 855 549**	(*)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles		-5 444 760	-22 495 141	
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		4 387 500	-	
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières	**5**	-29 000 000	-	
Intérêts et dividendes reçus		3 691 484	3 641 059	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		**-26 365 776**	**-18 854 081**	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements provenant de l'augmentation de capital	**12**	29 570 002	-	
Encaissements provenant des emprunts	**13**	5 700 000	16 000 000	
Décaissements provenant des remboursements des emprunts		-11 355 215	-12 116 438	
Encaissements/Décaissements suite rachats/achats billets de trésorerie		-3 000 000	-5 000 000	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		**20 914 787**	**-1 116 438**	
Variation de trésorerie		**-12 129 155**	**20 885 030**	
Trésorerie au début de l'exercice		13 572 221	-7 312 809	
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**29**	**1 443 066**	**13 572 221**	

(*) Chiffres retraités pour des besoins de comparabilité

MONOPRIX

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX"

Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination au 31 Décembre 2023
(Exprimé en dinar tunisien)

Liste des comptes de charges par nature	Décembre-23	Ventilation			
		Coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats de marchandises consommées	555 481 440	555 481 440			
Achats matières et fournitures consommées	15 309 700	3 928 855	381 373	10 999 472	
Personnel & personnel sous-traitance	66 502 609	55 651 990		10 815 735	34 884
Dotations aux amortissements et aux provisions	18 283 634			18 283 634	
Impôts, taxes et versements assimilés	2 106 790	1 634 662	360	471 768	
Charges diverses ordinaires	33 662 784		3 229 145	30 251 498	182 141
Charges financières	4 631 576			4 631 576	
Autres pertes ordinaires	3 430 278			3 430 278	
Impôts sur les bénéfices	1 497 557			1 497 557	
Autres pertes extraordinaires	207 091			207 091	
Total	**701 113 459**	**616 696 947**	**3 610 878**	**80 588 609**	**217 025**

MONOPRIX

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX"

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(Exprimé en dinar tunisien)

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion de la Société SNMVT au 31 Décembre 2023 se présente comme suit :

PRODUITS	31/12/2023	31/12/2022	CHARGES	31/12/2023	31/12/2022	SOLDES	31/12/2023	31/12/2022
Revenus et autres produits d'exploitation	697 149 741	639 560 756	Coût des ventes	570 791 140	527 725 731	**Marge Commerciale**	**126 358 601**	**111 835 025**
Marge commerciale	126 358 601	111 835 024	Autres charges externes	38 315 585	34 998 723			
TOTAL	**126 358 601**	**111 835 024**	**TOTAL**	**38 315 585**	**34 998 723**	**Valeur ajoutée brute**	**88 043 016**	**76 836 301**
Valeur ajoutée brute	88 043 016	76 836 301	Impôts et taxes	2 106 790	2 143 973			
			Charges de personnel	61 849 809	55 761 351			
TOTAL	**88 043 016**	**76 836 301**	**TOTAL**	**63 956 599**	**57 905 324**	**Excédent Brut d'Exploitation**	**24 086 417**	**18 930 977**
Excédent Brut d'Exploitation	24 086 417	18 930 977	Autres charges et pertes	3 430 278	1 313 275			
Autres produits et gains	4 626 099	624 208	Charges financières	4 631 576	4 278 111			
Produits financiers	5 213 660	4 386 872	Dotations aux amortissements et aux provisions	18 283 634	17 565 450			
			Impôt sur le résultat ordinaire	1 497 557	1 369 823			
TOTAL	**33 926 176**	**23 942 057**	**TOTAL**	**27 843 045**	**24 526 659**	**Résultat des activités ordinaires**	**6 083 131**	**-584 602**
Résultat positif des activités ordinaires	6 083 131	-	Résultat négatif des activités ordinaires	-	584 602			
Gains extraordinaires	-	-	Pertes extraordinaires	207 091	400			
TOTAL	**6 083 131**	**-**	**TOTAL**	**207 091**	**585 002**	**Résultat net**	**5 876 040**	**-585 002**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

NOTE 1 – CREATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 50 691 472 dinars tunisiens divisés en 25 345 736 actions de 2 dinars chacune, et ce, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010, qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi qu'aux augmentations du capital par incorporation des réserves décidées respectivement par les Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011, du 17 mai 2012 et du 29 mai 2015 qui ont porté le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars, puis de 27 735 240 dinars à 33 282 288 dinars, puis de 33 282 288 dinars à 39 938 744 dinars , et l'augmentation du capital en numéraire décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2023, par voie de création et d'émission de 5 376 364 actions nouvelles d'une valeur nominale de deux 2 dinars, ayant porté le capital à 50 691 472 dinars.

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle y est partiellement assujettie.

NOTE 2 – METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce, en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

2.1. Indépendance des exercices

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées aux coûts historiques d'acquisition et font l'objet d'un amortissement tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien.

Les taux d'amortissement ont été revus et réexaminés par la société en vue de refléter fidèlement la durée de vie des immobilisations, et ce, en se référant particulièrement au paragraphe 36 de

la Norme comptable 05 du système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les taux d'amortissement appliqués à partir de l'exercice 2019 sont les suivants :

Immobilisations incorporelles :	**Jusqu'au 31/12/2018**	**A partir du 1/1/2019**
Logiciels informatiques	3 ans	5 ans
Fonds de commerce	10 à 20 ans	10 à 20 ans

Immobilisations corporelles :	**Jusqu'au 31/12/2018**	**A partir du 1/1/2019**
Constructions	20 ans	30 ans
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 ans	12 ans
Installations et Matériel d'exploitation	10 ans	12 ans
Petits matériels d'exploitation	3 ans	3 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Equipement et matériel de bureau	10 ans	12 ans
Equipement et matériel informatique	3 ans	5 ans
Agencements et installations générales	10 ans	12 ans

2.3. Titres de participation

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan. La note 5.1 des états financiers détaille les différentes participations à long terme et dans les sociétés filiales, avec un état détaillé des provisions constatées et des pourcentages de participations pour les sociétés filiales.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banques sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les titres de participation détenus par la société concernent des sociétés non cotées.

2.4. Constatations des frais préliminaires et des charges à répartir

Les frais préliminaires et les frais de pré-exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste « autres actifs non courants ».
La résorption de ces frais, est constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

Les charges à répartir qui correspondent notamment à des frais de formation, et de restructuration, ont été inscrites conformément au système comptable des entreprises (§ 19 de la NC 10), à l'actif du bilan au poste « autres actifs non courants ».

La résorption de ces charges à repartir, est constatée, conformément au § 24 de la NC 10, sur une période de trois années, à partir de l'exercice de leur constatation.

2.5. Valeurs d'exploitation

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2019, les stocks des produits non alimentaires étaient valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Les stocks des produits alimentaires, situés hors champ de la récupération de la TVA, étaient valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.
A compter du 1er Janvier 2020, les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré, premier sorti, qui est en conformité avec la NC 4. L'impact du changement de méthode est non significatif, vu la rotation élevée des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont calculées en fonction de l'antériorité et du taux de rotation des articles.

La méthode de base de provisionnement des stocks se présente comme suit :
- Année en cours : 0%
- Stock antérieur à une année : 10%
- Stock antérieur à deux années : 50%
- Stock antérieur à trois années : 75%
- Stock antérieur à quatre années : 100%

2.6. Placements à court terme

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres côtés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres côtés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus-values et moins-values dégagées sont portées au résultat de l'exercice.

Pour les titres côtés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus-values ne sont pas constatées.

2.7. Opérations en monnaies étrangères

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

2.8. Revenus des titres

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.9. Revenus

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que les avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société ; et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

2.10. Unité monétaire

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont libellés en Dinar Tunisien.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2023 à 11 630 587 DT, contre 11 476 080 DT au 31 décembre 2022, et se détaille comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Logiciels informatiques	915 114	760 607
Fonds de commerce	10 715 473	10 715 473
TOTAL	**11 630 587**	**11 476 080**

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2023 à 238 849 235 DT, contre 236 098 314 DT au 31 décembre 2022, et se détaille comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Terrains	3 711 404	3 711 404
Constructions	8 018 570	8 111 300
Agencements des constructions	582 044	575 896
Installations et matériel d'exploitation	115 011 853	111 267 791
Petit matériel d'exploitation	7 842 885	7 774 344
Matériel de transport	1 644 060	1 513 815
Installations générales, agencements et aménagements divers	93 133 529	91 255 410
Equipements de bureau	1 952 959	1 928 938
Matériel informatique	6 311 176	5 896 359
Immobilisations en cours	443 133	3 865 435
Avances sur immobilisations en cours	197 622	197 622
TOTAL	**238 849 235**	**236 098 314**

Le tableau de mouvements des immobilisations incorporelles et corporelles au 31 décembre 2023, se détaille comme suit :

DESIGNIATION	Valeurs AU 01/01/2023	Acquisitions 2023	Reclassements 2023	Cessions 2023	Valeurs au 31/12/2023	Amortissements cumulés 01/01/2023	Dotation de 2023	Cessions 2023	Amortissements cumulé 2023	Valeurs nettes au 31/12/2023
IMMOBILISATION CORPORELES										
Terrains	3 711 404	-	-	-	3 711 404	-	-	-	-	3 711 404
Constructions	8 111 300	-	125 148	-217 878	8 018 570	7 472 750	48 629	-217 878	7 303 501	715 069
Installations, agencements constructions	575 896	-	6 148	-	582 044	143 356	44 858	-	188 214	393 830
Installations et matériel d'exploitation	111 267 791	1 163 274	2 580 788	-	115 011 853	75 218 381	6 324 360	-	81 542 741	33 469 112
Petit matériel d'exploitation	7 774 344	35 831	32 710	-	7 842 885	3 186 998	534 102	-	3 721 100	4 121 786
Matériel de transport	1 513 815	113 964	16 281	-	1 644 060	573 481	230 439	-	803 920	840 140
Agencements, aménagements et installations	91 255 410	1 613 766	264 353	-	93 133 529	57 483 976	6 912 159	-	64 396 135	28 737 394
Equipements et matériel de bureau	1 928 938	6 777	17 244	-	1 952 959	1 591 422	76 484	-	1 667 906	285 053
Equipements et matériel informatique	5 896 359	-	414 817	-	6 311 176	4 985 826	288 817	-	5 274 643	1 036 533
Immobilisations en cours	3 865 435	35 187	-3 457 489	-	443 133	-	-	-	-	443 133
Avances sur immobilisations en cours	197 622	-	-	-	197 622	-	-	-	-	197 622
TOTAL DES IMMOBILISATION CORPORELES	**236 098 314**	**2 968 799**	**-**	**-217 878**	**238 849 235**	**150 656 190**	**14 459 848**	**-217 878**	**164 898 160**	**73 951 075**
IMMOBILISATION INCORPORELES										
Logiciels	760 607	154 507	-	-	915 114	688 167	53 273	-	741 440	173 674
Fonds de commerce	10 715 473	-	-	-	10 715 473	3 651 169	356 999	-	4 008 168	6 707 305
Avances sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATION INCORPORELES	**11 476 081**	**154 507**	**-**	**-**	**11 630 587**	**4 339 336**	**410 272**	**-**	**4 749 608**	**6 880 979**
TOTAL DES IMMOBILISATION	**247 574 394**	**3 123 306**	**-**	**-217 878**	**250 479 822**	**154 995 526**	**14 870 120**	**-217 878**	**169 647 768**	**80 832 054**

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2023 à 89 415 732 DT, contre 60 369 111 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT		31/12/2023	31/12/2022
Titres de participation	**5.1**	92 216 979	63 216 979
Dépôts et cautionnements		668 237	621 616
Créances rattachées à des participations		125	125
TOTAL		**92 885 341**	**63 838 720**
A déduire provision /dépréciation des titres	**5.1**	-3 469 609	-3 469 609
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES		**89 415 732**	**60 369 111**

5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société, totalise une valeur brute de 92 216 979 DT au 31 décembre 2023 contre une valeur brute de 63 216 979 DT au 31 décembre 2022, et se détaille comme suit :

En DT	% dans le capital	31/12/2023	31/12/2022
Société MONOGROS	99,94 %	21 987 300	987 300
Société ETTHIMAR		30 000	30 000
Société SORIEB		100	100
Société L'Immobilière Monoprix - SIM	43,01%	28 794 030	28 794 030
Sté FILAT.H.EL AYOUM		160 000	160 000
B.T.S		10 000	10 000
Sté DINDY		191 680	191 680
S.G.S TOUTA	99,96%	15 842 573	15 842 573
Sté MEDIAL		18 000	18 000
GEMO	50%	50 000	50 000
Sté SAHARA CONFORT (TSS)	99,99%	12 374 493	12 374 493
M.M.T	97,65%	8 430 000	430 000
SNMVT INTERNATIONAL	50,02%	250 100	250 100
UNITED MANAGMENT	7,70%	428 703	428 703
UNITED DECS	50%	3 000 000	3 000 000
STONE HEART	5,86%	650 000	650 000
TOTAL		**92 216 979**	**63 216 979**
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société ETHIMAR		-30 000	-30 000
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société MEDIAL		-18 000	-18 000
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "SNMVT INTERNATIONAL"		-250 100	-250 100
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED MANAGMENT"		-428 703	-428 703
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED DECS"		-2 742 806	-2 742 806
VALEUR NETTE DES PARTICIPATIONS		**88 747 370**	**59 747 370**

NOTE 6 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 313 343 DT, contre 2 577 797 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Frais préliminaires bruts	14 002 792	13 240 830
Frais préliminaires en cours bruts	-	761 812
A déduire la résorption des frais préliminaires	-13 978 099	-12 891 939
Charges à répartir	8 279 832	7 550 065
A déduire la résorption des charges à répartir	-6 991 182	-6 082 971
TOTAL	**1 313 343**	**2 577 797**

Autres actifs non courants	Au 31/12/2022	Investissement de l'exercice	Résorption de l'exercice	Au 31/12/2023
Frais préliminaires	14 002 642	150		14 002 792
A déduire la résorption des frais préliminaires	-12 891 939		-1 086 160	-13 978 099
Charges à repartir	7 550 065	729 767		8 279 832
A déduire la résorption des charges à repartir	-6 082 971		-908 211	-6 991 182
Total	**2 577 797**	**729 917**	**-1 994 371**	**1 313 343**

NOTE 7 – STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2023 à 68 731 764 DT, contre 62 778 919 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Stocks de marchandises magasins	62 751 475	54 755 213
Stocks de marchandises dépôts	8 634 610	10 481 875
Stocks fournitures et consommables	189 685	240 593
Stocks emballages et étiquettes	194 944	335 964
A déduire provision pour dépréciation de stock -	3 038 950	-3 034 726
TOTAL	**68 731 764**	**62 778 919**

NOTE 8 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2023 à 6 700 611 DT, contre 6 823 736 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Clients, ventes à crédit	814 919	-47 240
Créances sur participation fournisseurs	4 213 031	4 754 896
Clients, chèques impayés	910 939	918 071
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 397
Autres clients	3 732 597	3 946 102
TOTAL	**9 672 883**	**9 573 225**
Provisions pour créances clients	-2 128 694	-1 961 507
Provisions sur chèques impayés	-842 181	-786 585
Provisions sur effets impayés	-1 397	-1 397
TOTAL CLIENTS NETS	**6 700 611**	**6 823 736**

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2023 à 20 812 583 DT, contre 14 085 827 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Personnel avances et acomptes	1 063 158	903 209
Etat, impôts et taxes, IS retenues à la source	390 998	88 912
Etat, impôts et taxes, AP&IS à reporter	6 505 213	1 177 075
Etat, impôts et taxes TVA à reporter	763 671	605 310
Autres débiteurs	4 187 741	3 725 186
Autres produits à recevoir	-	193 293
Charges constatées d'avance	2 178 534	1 588 331
Compte d'attente	6 628 196	6 463 150
TOTAL	**21 717 511**	**14 744 465**
Provisions sur comptes débiteurs divers	-904 928	-658 638
TOTAL DES AUTRES ACTIFS COURANTS NETS	**20 812 583**	**14 085 827**

NOTE 10 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2023 à 185 437 DT, contre 153 124 DT au 31 décembre 2022, et correspondent principalement aux prêts accordés au personnel.

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Prêts au personnel	185 437	153 124
TOTAL	**185 437**	**153 124**

NOTE 11 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2023 à 18 689 208 DT contre un solde de 25 358 675 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Placements (SICAV)	32 581	32 581
Billets de trésorerie	3 500 000	12 000 000
Chèques à l'encaissement	150 909	111 552
Banques	8 026 126	8 801 969
Caisses	6 979 592	4 412 573
TOTAL	**18 689 208**	**25 358 675**

NOTE 12 – CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres après résultat de la période s'élèvent au 31 décembre 2023 à 91 211 324 DT contre un solde de 58 576 433 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT		31/12/2023	31/12/2022
Capital social	(a)	50 691 472	39 938 744
Plus ou moins value sur cession des actions propres		47 006	47 006
Réserve légale	(c)	3 993 875	3 993 875
Autres capitaux propres- Réserve ordinaire		2 550 298	2 550 298
Réserve pour réinvestissement financier exonéré	(c)	11 282 000	11 282 000
Prime d'émissions	(a)	18 817 274	-
Réserve pour fonds social		300 000	300 000
A déduire prêts au personnel /fonds social		-357 193	-343 010
A déduire débiteurs divers		28 610	29 013
A ajouter intérêts fonds social /fonds social		27 429	19 368
Disponibilités en banque /fonds social		1 154	-5 371
Effets des modifications comptables	(b)	-5 954 166	-3 143 015
Résultats reportés		3 907 525	4 492 527
Total des capitaux propres avant résultat de la période		**85 335 284**	**59 161 435**
Résultat de l'exercice avant modification comptable (1)		5 876 040	-585 002
Total des capitaux propres après résultat de la période		**91 211 324**	**58 576 433**
Valeur nominale de l'action (A)		2	2
Nombre d'actions (2)		25 345 736	19 969 373
Résultat par action (1) / (2)		**0,232**	**-0,029**

(a) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, et en conséquence le capital à cette date, est devenu représenté par 9 245 080 actions de 2 dinars de nominal.
Par ailleurs, quatre augmentations de capital ont été décidées par :

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2011, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 9 245 080 DT. Le capital après cette augmentation est de 27 735 240 DT représenté par 13 867 620 actions de valeur nominale de 2 DT chacune.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mai 2012, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 5 547 048 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 33 282 288 DT représenté par 16 641 144 actions de valeur nominale de 2 DT chacune.
- L'assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mai 2015, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 6 656 458 DT. Le capital après

cette augmentation est de 39 938 746 DT représenté par 19 969 373 actions de valeur nominale de 2 DT chacune.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 31 Janvier 2023, qui a augmenté le capital en numéraire à hauteur de 10 752 728 DT. Le capital après cette augmentation est de 50 691 472 DT représenté par 25 345 736 actions de valeur nominale de 2 DT chacune. Cette augmentation a été réalisée par voie de création et d'émission de 5 376 364 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2 DT chacune. Les nouvelles actions sont émises au prix unitaire de 5,5 DT, soit avec une prime d'émission de 3,5 DT par action, libérées intégralement, soit une prime totale de 18.817.274 DT.

(b) Le compte « Effets des modifications comptables » inscrit parmi les capitaux propres, enregistre ce qui suit :
1- L'effet des discordances d'interprétations des clauses contractuelles pour la fixation des indemnités des assurances à rembourser à la SNMVT suite aux évènements de janvier 2011, ainsi que suite à un incendie survenu en 2012.
En effet, la société a estimé les indemnités pouvant être retenues par les assurances en se basant sur les états réels des différents sinistres et particulièrement sur la base des clauses contractuelles liant la société à ses deux assureurs la GAT et la BIAT ASSURANCE.
Cependant, la société s'est heurtée à des difficultés de remboursement des indemnités constatées en raison des lectures et des interprétations différentes des clauses contractuelles par les deux assureurs, dont notamment au niveau des bases à retenir pour le calcul des indemnités.
Ces difficultés d'interprétations ont fait l'objet de plusieurs correspondances et ont abouti au refus de rembourser le reliquat des indemnités réclamées qui s'élève à la somme de 3 928 768 dinars.
Par conséquent, la société a enregistré cette différence en tant que modification comptable, parmi les capitaux propres, et ce conformément à la norme comptable 11 « Norme comptable relative aux modifications comptables » du système comptable des entreprises, et plus particulièrement le paragraphe 29 qui prévoit, que dans pareille situation où des erreurs d'estimations ont été observées suite à une mauvaise interprétation des faits, le montant de la correction de ladite erreur fondamentale dans les états financiers antérieurs, doit être comptabilisé en ajustant les capitaux propres d'ouverture.
2- L'effet sur les exercices antérieurs de l'estimation des engagements de la société envers le personnel au titre de l'indemnité de départ à la retraite (IDR) selon la méthode actuarielle appliquée à partir de l'exercice 2023 et s'élevant à 2 811 151 dinars, a été enregistré dans le compte « Effets des modifications comptables » en correction des capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2023.

(c) Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi des finances de l'année 2014, les réserves et autres éléments des capitaux propres qui ne seront pas concernés, lors de leurs distributions, par la retenue à la source applicable à partir du 1er janvier 2015 se détaillent au 31 décembre 2023 comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
- Réserve légale	3 328 229	3 328 229
- Réserve pour réinvestissement financier exonéré	9 102 000	9 102 000
TOTAL	**12 430 229**	**12 430 229**

MONOPRIX

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 Décembre 2023

	Capital social	Réserve légale	Primes d'émission	Autres capitaux propres - Réserve ordinaire	Réserve pour réinvestissement	Résultats reportés		Résultat net de l'exercice	Plus-value sur cession actions propres	Total
						Modifications comptables	Résultats reportés			
SOLDES AU 31 DECEMBRE 2022	**39 938 744**	**3 993 875**	**-**	**2 550 298**	**11 282 000**	**-3 143 015**	**4 492 527**	**-585 002**	**47 006**	**58 576 433**
Augmentation de capital décidée par l'AGE du 31/01/2023	10 752 728		18 817 274							**29 570 002**
Affectation du résultat de l'exercice 2022 par l'AGO du 08 juin 2023							-585 002	585 002		**-**
Modification comptable (*)						-2 811 151				**-2 811 151**
Résultat de l'exercice 2023								5 876 040		**5 876 040**
SOLDES AU 31 DECEMBRE 2023	**50 691 472**	**3 993 875**	**18 817 274**	**2 550 298**	**11 282 000**	**-5 954 166**	**3 907 525**	**5 876 040**	**47 006**	**91 211 324**

(*) Cf. Le point (b)-2 au niveau de la note aux états financiers n° 12

NOTE 13 – EMPRUNTS

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2023 à 32 387 315 DT, contre un solde de 37 717 123 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Crédit moyen terme BT	6 754 946	10 009 958
Crédit moyen terme ATTIJARI BANK	17 379 772	18 695 765
Emprunts bancaires BIAT	8 241 197	9 000 000
Dépôts et cautionnements reçus	11 400	11 400
TOTAL	**32 387 315**	**37 717 123**

Les crédits bancaires se détaillent comme suit :

Banques	Emprunts	Solde d'ouverture	Nouveaux emprunts	Reclassements	Durée	Solde à la clôture
Attijari	17 142 860	3 583 351		3 583 351	7 ans	-
Attijari	14 000 000	8 112 414		2 732 646	7 ans	5 379 768
Attijari	7 000 000	7 000 000		699 996	7 ans	6 300 004
Attijari	5 700 000		5 700 000	0	7 ans	5 700 000
BT	9 275 000	3 709 958		1 855 008	7 ans	1 854 950
BT	7 000 000	6 300 000		1 400 004	7 ans	4 899 996
BIAT	3 429 000	3 429 000		393 492	7 ans	3 035 508
BIAT	3 462 000	3 462 000		227 016	7 ans	3 234 984
BIAT	2 109 000	2 109 000		138 295	7 ans	1 970 705
TOTAL		**37 705 723**	**5 700 000**	**11 029 808**		**32 375 915**

NOTE 14 – FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2023 à 96 685 520 DT, contre un solde de 109 172 522 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs locaux de marchandises	43 753 356	43 515 919
Fournisseurs moyens généraux	5 254 915	8 576 417
Fournisseurs chèques en instance	1 308 257	1 473 495
Fournisseurs locaux de remises, effets à payer	57 029 309	64 655 812
Fournisseurs Invest & moyens généraux, effets à payer	480 977	1 007 109
Fournisseurs locaux d'immobilisations	327 404	-292 073
Fournisseurs étrangers d'immobilisations	193 399	308 170
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	45 786	225 746
Fournisseurs, factures non parvenues	8 553 299	6 080 859
Fournisseurs, moyens généraux en cours	121 865	91 742
Fournisseurs, opérations d'importation	48 830	2 230 279
Fournisseurs locaux, remises et ristournes	19 004 586	-17 905 702
Fournisseurs emballages à rendre	942 833	-795 250
TOTAL	**96 685 520**	**109 172 522**

NOTE 15 – AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 37 908 047 DT, contre un solde de 32 883 858 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT		31/12/2023	31/12/2022
Personnel	**15.1**	2 855 450	2 292 468
État, et collectivités locales	**15.2**	6 039 273	4 944 973
CNSS		3 942 898	3 608 402
Créditeurs divers		276 500	270 390
Assurance groupe		819 369	790 303
Charges à payer		12 921 587	13 945 091
Produits constatés d'avance		297 019	286 318
Provision pour risque fournisseurs		1 810 187	1 621 629
Provision pour risque d'exploitation		5 757 211	4 999 921
Provision pour Indemnités de Départ à la Retraite		3 064 010	45 472
Compte d'attente		124 543	78 891
TOTAL		**37 908 047**	**32 883 858**

15.1. Personnel

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Rémunérations dues au personnel	19 338	66 732
Congés payés	2 502 068	2 023 248
Oppositions sur salaires	334 044	202 489
TOTAL	**2 855 450**	**2 292 468**

15.2. Etat et collectivités publiques

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Etat, impôts et taxes,	3 916 617	3 187 508
Etat, impôts et taxes, TVA à payer	625 099	387 643
Impôt sur les bénéfices	1 497 557	1 369 823
TOTAL	**6 039 273**	**4 944 974**

NOTE 16 – CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2023 à 28 488 526 DT, contre un solde de 26 376 122 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Billets de trésorerie souscrits	-	3 000 000
Crédits bancaires BT, échéances à moins d'un an	3 255 012	4 383 138
Crédits bancaires BIAT, échéances à moins d'un an	758 803	-
Crédits bancaires ATTIJARI BANK, échéances à moins d'un an	7 044 077	7 000 177
Intérêts courus sur emprunts	184 492	206 353
Concours bancaires	17 246 142	11 786 454

TOTAL	**28 488 526**	**26 376 122**

NOTE 17 – REVENUS

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Ventes marchandises non soumises à la TVA	423 589 894	398 983 176
Ventes marchandises soumises à la TVA au taux de 7%	1 962 762	2 138 004
Ventes marchandises soumises à la TVA au taux de 13%	14	-
Ventes marchandises soumises à la TVA au taux de 19%	258 271 431	225 816 698
Réductions accordées sur fidelités	257 058	192 260
TOTAL	**684 081 159**	**627 130 137**

NOTE 18 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2023 à 13 068 582 DT, contre un solde de 12 430 618 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Produits des activités connexes	12 842 680	11 973 563
Ventes déchets valorisables	225 902	457 055
TOTAL	**13 068 582**	**12 430 618**

NOTE 19 – ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMEES

Les achats de marchandises consommées s'élèvent au 31 décembre 2023 à 555 481 440 DT, contre un solde de 512 097 340 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Achats de marchandises	561 630 437	508 083 631
Variation de stocks de marchandises	- 6 148 997	4 013 710
TOTAL	**555 481 440**	**512 097 340**

La Marge commerciale a augmenté en 2023 de 13 566 922 DT (ou 12 %), passant de 115 032 797 DT à 128 599 719 DT.
Le taux de marge de l'exercice 2023 s'élève à 18,80 %, contre 18,34 % pour l'exercice 2022.

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Revenus	684 081 159	627 130 137
Variation de stocks de marchandises	6 148 997	-4 013 710
Achats de marchandises	561 630 437	508 083 630
Achats des marchandises consommées	555 481 440	512 097 340
Marge	128 599 719	115 032 797
Taux de marge	**18,80%**	**18,34%**

NOTE 20 – ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnements consommés totalisent un montant de 15 309 700 DT au titre de l'exercice 2023, contre 15 628 391 DT au titre de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Achats non stockés d'approvisionnements consommés	13 865 003	14 546 741
Achats stockés - Autres approvisionnements	1 069 533	1 226 965
Variation de stocks d'approvisionnements	375 164	- 145 315
TOTAL	**15 309 700**	**15 628 391**

NOTE 21 – CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel totalisent un montant de 61 849 809 DT au titre de l'exercice 2023, contre 55 761 351 DT au titre de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Personnel - Salaires	50 781 215	45 963 122
Congés payés	523 194	302 408
Provision pour départ à la retraite	252 859	130 555
Cotisations de sécurité sociale sur salaires	9 302 379	8 404 513
Bons de restauration	990 162	960 754
TOTAL	**61 849 809**	**55 761 351**

NOTE 22 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et provisions totalisent un montant de 18 283 634 DT au titre de l'exercice 2023, contre 17 565 450 DT au titre de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Dotations des immobilisations incorporelles	410 272	199 918
Dotations des immobilisations corporelles	14 459 848	14 457 649
Résorptions des frais préliminaires	1 086 160	1 205 815
Résorptions des charges à répartir	908 211	1 070 415
Dotations /provisions pour risques fournisseurs	1 607 461	1 418 903
Dotations /provisions pour risque d'exploitation	1 242 707	1 049 687
Dotations /provisions pour créances douteuses	1 386 873	1 219 686
Dotations /provisions pour chèques impayés	59 701	64 481
Dotations /provisions pour dépréciations des stocks	3 038 950	3 034 726

Dotations /provisions débiteurs divers	246 290	-
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	-3 034 726	-3 458 877
Reprises /provisions /risque fournisseurs	- 1 418 903	-1 418 419
Reprises /provisions /risque d'exploitation	- 485 417	-164 836
Reprises/ provisions pour chèques impayés	- 4 107	- 9 372
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	-1 219 686	-1 104 328
TOTAL	**18 283 634**	**17 565 450**

NOTE 23 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitations totalisent un montant de 40 422 375 DT à la clôture de l'exercice 2023 contre un montant de 37 142 696 DT à la clôture de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Locations et charges locatives	18 433 794	17 881 578
Entretien et réparation	3 253 527	3 135 082
Primes d'assurance	589 200	588 857
Sous-traitance main d'oeuvre	4 652 800	4 078 027
Autres services extérieurs	45 552	40 661
Rémunérations d'intérmédiaires et honoraires	4 651 017	1 874 823
Frais de publicité et publication	3 034 822	3 714 328
Frais de transport sur ventes ou sur achats	57 875	45 080
Voyages, déplacements et missions	1 619 816	1 877 546
Frais postaux et télécommunication	830 776	758 121
Frais bancaires	889 265	866 908
Etat, Impôts et taxes	2 106 790	2 143 973
Autres charges ordinaires	257 141	137 712
TOTAL	**40 422 375**	**37 142 696**

NOTE 24 – CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes totalisent un montant de 4 631 576 DT au titre de l'exercice 2023 contre un montant de 4 278 111 DT au titre de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur emprunts bancaires BT	1 135 176	1 397 245
Intérêts sur emprunts bancaires BIAT	838 468	253 761
Intérêts sur emprunt bancaire Attijari Bank	2 230 695	1 957 800
Intérêts sur comptes courants bancaires	367 809	320 138
Intérêts sur billets de trésorerie	58 338	340 658
Pertes de change	-	8 089
Gains de change	-185	-
Escomptes accordés	1 275	420
TOTAL	**4 631 576**	**4 278 111**

NOTE 25 – PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers totalisent un montant de 5 213 660 DT au titre de l'exercice 2023 contre un montant de 4 386 872 DT au titre de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des titres de participation	3 492 661	3 710 737
Produits financiers sur comptes courants bancaires	659 413	181 462
Autres produits financiers	362	118
Revenus des placements et billets de trésorerie	1 051 580	494 556
Plus-values sur actions SICAV	9 644	-
TOTAL	**5 213 660**	**4 386 872**

NOTE 26 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisent un montant de 4 626 099 DT à la clôture de l'exercice 2023 contre un montant de 624 208 DT à la clôture de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Plus-value de cession des immobilisations (*)	4 500 000	-
Autres gains ordinaires	126 099	624 208
TOTAL	**4 626 099**	**624 208**

(*) Plus-value de cession d'une partie d'un immeuble totalement amorti, ayant fait l'objet d'une expertise judiciaire en décembre 2022.

NOTE 27 – AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires totalisent un montant de 3 430 278 DT à la clôture de l'exercice 2023 contre un montant de 1 313 275 DT à la clôture de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Perte fiscale	2 613 198	-
Différences de caisse	36 807	119 925
Autres pertes ordinaires	780 273	1 193 350
TOTAL	**3 430 278**	**1 313 275**

NOTE 28 – IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2023 s'élève à 1 497 557 dinars, contre 1 369 823 dinars au titre de l'exercice précédent, et a été calculé ainsi :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Minimum d'impôt sur les sociétés (0,2%CA)	1 497 557	1 369 823
TOTAL	**1 497 557**	**1 369 823**

NOTE 29 – ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Placements (SICAV)	32 581	32 581
Billets de trésorerie	3 500 000	12 000 000
Chèques à l'encaissement	150 909	111 552
Banques	8 026 126	8 801 969
Caisses	6 979 592	4 412 573
Concours bancaires	-17 246 142	-11 786 454
TOTAL	**1 443 066**	**13 572 222**

NOTE 30 – PARTIES LIEES

Conformément à la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39), les transactions et les opérations conclues par la « S.N.M.V.T » avec des parties liées sont détaillées ci-après :

30.1 La « S.N.M.V.T - Monoprix » détient 99,94% du capital de MONOGROS

Au cours de l'exercice 2023, « S.N.M.V.T – Monoprix » a octroyé une avance en compte courant associé au profit de la société MONOGROS pour un montant de 21 millions de dinars, rémunérée au taux de 8%.

La société MONOGROS a procédé au remboursement total de ladite avance.

Le produit constaté par la société à ce titre, en 2023, s'élève à 354 411 DT HT.

« S.N.M.V.T – Monoprix » a souscrit à l'augmentation de capital de la société MONOGROS en numéraire, à hauteur de 2 100 000 actions de 10 chacune, soit un montant de 21 millions de dinars.

« S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour des montants respectifs de 97 513 202 DT et de 1 481 936 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 4% et une remise hors factures de 4% sur le total des achats de marchandises et divers. Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2023 un solde créditeur de 2 072 643 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2023 et facturés par MONOGROS sont de 2 024 156 DT en hors taxes récupérables.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 60 790 DT HT.

La « S.N.M.V.T » effectue des placements en billets de trésorerie à court terme, rémunérés au taux de TMM+1%, au profit de la société MONOGROS.

Le produit constaté par la société à ce titre, en 2023, s'élève à 407 966 DT HT.

Le solde des billets de trésorerie s'élève au 31 Décembre 2023, à 3 500 000 DT.

30.2 La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 9,49% par sa filiale MONOGROS, et 6,89% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire de Quinze locaux à usage commercial (Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdia, Jardin Menzah, Sousse Msaken, Bardo Hnaya, Sousse Messai) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2023 la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- El Manar : 376 950 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Ennasr : 570 047 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bizerte Printemps : 309 928 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Tunis Charles de Gaulle : 439 932 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sfax Mahari : 304 025 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- L'Aouina : 570 047 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mokhtar Attia : 579 145 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse LAKOUAS : 334 529 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Kairouan : 244 170 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bab El Khadhra : 113 753 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mehdia : 197 305 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Jardin Menzah : 483 969 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Msaken : 424 360 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bardo Hnaya : 394 610 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Messai : 328 030 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 27 504 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM tenue le 31 Mars 2023, pour un montant de 1 279 261 DT.

30.3 Opérations avec la COPIT

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de deux locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr et MONOPRIX Maison).

Au cours de l'année 2023, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- Pour Monoprix Zéphyr 117 365 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;

- Pour Monoprix Maison 39 599 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%

Actuellement le second local est considéré comme une extension du magasin Zéphyr.

30.4 La « S.N.M.V.T - Monoprix » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 1 265 338 DT HT et ce, compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 441 000 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 27 504 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

Le total de la créance à l'égard de la SGS – « TOUTA », inscrite à l'actif du bilan est débiteur au 31 Décembre 2023, de 7 043 dinars.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SGS – « TOUTA » tenue le 31 Mars 2023, pour un montant de 1 934 446 DT.

30.5 La « S.N.M.V.T - Monoprix » détient directement 97,65 % du capital de la MMT et indirectement 2,35% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2023, la société « S.N.M.V.T » a souscrit à l'augmentation de capital de la société MMT en numéraire, à hauteur de 800 000 parts sociales de 10 chacune, soit un montant de 8 millions de dinars.

Au cours de l'année 2023, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 60 049 735 DT et de 1 272 DT. Au 31 décembre 2023, le compte fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 3 036 009 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 2% sur le total des achats des marchandises.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 26 195 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T » effectue des placements en billets de trésorerie à court terme, rémunérés au taux de TMM+1%, au profit de la société MMT.

Le produit constaté par la société à ce titre, en 2023, s'élève à 369 435 DT HT.

Les billets de trésorerie souscrits par MMT sont totalement remboursés au 31 Décembre 2023.

30.6 La « S.N.M.V.T - Monoprix » détient 99,99 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

La « S.N.M.V.T » est locataire de cinq locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Zarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « TSS ». Au cours de l'année 2023, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de :

- Korba : 139 677 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Djerba : 151 564 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Zarzis : 184 808 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Mednine : 127 489 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ; et
- Mourouj I : 89 793 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T » a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « TSS » du 31 Mars 2023, pour un montant de 278 954 DT.

30.7 La « S.N.M.V.T - Monoprix » détient 50,02% du capital de la SNMVT INTERNATIONAL

Le solde du compte client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2023, et il est totalement provisionné.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation pour un total de 250 100 DT.

30.8 La « S.N.M.V.T - Monoprix » détient 50 % du capital de la société UNITED DECS

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Cette participation est provisionnée à hauteur de 2 742 806 DT.

30.9 La « S.N.M.V.T - Monoprix » détient 7,7 % du capital de la société UNITED MANAGMENT

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installée en Libye, pour un total de 428 703 DT.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

30.10 La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 5,86 % du capital de la Société STONE HEART et indirectement 52,73% par sa filiale SIM, et 41,41% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart». Au cours de l'année 2023, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de 384 531 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à STONE HEART moyennant un loyer annuel de 14 586 DT HT.

NOTE 31 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan au 31 Décembre 2023 correspondent à ce qui suit :
- Engagement donné en faveur d'Attijari Banque au titre de nantissement de fonds de commerce en couverture des crédits d'investissement obtenus par la société SNMVT à concurrence de 46 700 000 DT.
- Engagements donnés en faveur de la société Monogros à titre de cautions solidaires en couverture de différents crédits obtenus par cette dernière pour des montants contractuels totalisant 12 400 000 DT.

NOTE 32 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est survenu après la date de clôture des états financiers du 31 décembre 2023.

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
« S N M V T-MONOPRIX »

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 19 43 44
Fax : +216 71 19 43 20
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000
www.kpmg.com/tn

Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des bureaux - Center Urbain Nord - 1082 Tunis -Tunisie
Tél (LG) : +216 70 72 84 50
Fax : +216 70 72 84 05
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Email : administration@finor.com.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs les actionnaires,
de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe « SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » , faisant ressortir un total bilan consolidé de 373 353 411 DT et un résultat consolidé bénéficiaire de 1 013 684 DT, et qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers consolidés ci- joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Existence et évaluation des stocks :

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan consolidé (Cf Note aux états financiers N°10) et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, ainsi que la mise en place d'un contrôle des opérations des inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, ainsi que l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants au niveau de la note aux états financiers n°18 « Capitaux propres » :

- Le point 18.1 qui précise que les données à fin décembre 2022 ont été retraitées en proforma pour le besoin de la comparabilité et ce, en vue de tenir compte de ce qui suit :

  a- Reclassement du poste « Titres de participation » du coût d'acquisition des actions détenues par la filiale « MONOGROS » dans le capital de la société mère « SNMVT - Monoprix » et s'élevant à 6 920 026 DT, en déduction des capitaux propres.

  b- Reclassement du poste « Réserves consolidées » de la part des intérêts minoritaires dans lesdites réserves pour un montant de 12 463 686 DT.

- Le point 18.3 qui précise que l'effet sur les exercices antérieurs de l'estimation des engagements de la société et de ses filiales envers le personnel au titre de l'indemnité de départ à la retraite (IDR) selon la méthode actuarielle appliquée à partir de l'exercice 2023 et s'élevant à 3 195 757 dinars, a été enregistré dans le compte « Effets des modifications comptables » en correction des capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2023.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe de l'exercice 2023 incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.
Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non

détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne sue nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Nous déterminons, parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la SNMVT-Monoprix et de ses filiales.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Conformité aux dispositions du code des sociétés commerciales

Contrairement aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales, la société MONOGROS-SA détient 1,49% du capital de la société SNMVT-Monoprix SA alors que cette dernière détient 99,94% du capital de la société MONOGROS-SA.

Tunis, le 16 Mai 2024

Les commissaires aux comptes

FINOR	**F.M.B.Z KPMG Tunisie**
Walid BEN SALAH	**Mohamed Imed LOUKIL**

MONOPRIX

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
« S N M V T-MONOPRIX »

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRÊTES AU 31 DÉCEMBRE 2023

MONOPRIX

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX
BILAN CONSOLIDE
(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31/12/2023	31/12/2022 (*) *(Retraité en proforma)*	31/12/2022
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés				
Ecart d'acquisition	5	39 869	39 869	39 869
Amortissements		(39 869)	(39 869)	(39 869)
Ecart d'acquisition net		-	-	-
Immobilisations incorporelles	6	39 507 857	37 524 973	37 524 973
Amortissements		(29 277 595)	(27 862 668)	(27 862 668)
Immobilisations incorporelles nettes		**10 230 262**	**9 662 305**	**9 662 305**
Immobilisations corporelles	7	441 496 872	438 630 151	438 630 151
Amortissements		(265 252 839)	(247 007 163)	(247 007 163)
Immobilisations corporelles nettes		**176 244 033**	**191 622 988**	**191 622 988**
Immobilisations financières	8	12 104 629	12 169 971	19 089 997
Provisions		(8 994 786)	(8 954 786)	(8 954 786)
Immobilisations financières nettes		**3 109 843**	**3 215 185**	**10 135 211**
Total des actifs immobilisés		**189 584 138**	**204 500 478**	**211 420 504**
Autres actifs non courants	9	1 550 938	3 289 405	3 289 405
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**191 135 076**	**207 789 883**	**214 709 909**
ACTIFS COURANTS				
Stocks	10	76 010 053	71 894 052	71 894 052
Provisions		(3 165 510)	(3 132 683)	(3 132 683)
Stocks nets		**72 844 543**	**68 761 369**	**68 761 369**
Clients et comptes rattachés	11	19 826 111	20 169 785	20 169 785
Provisions		(4 828 390)	(4 346 600)	(4 346 600)
Clients et comptes rattachés nets		**14 997 721**	**15 823 185**	**15 823 185**
Autres actifs courants	12	55 905 595	46 300 445	46 300 445
Provisions		(1 562 524)	(1 108 454)	(1 108 454)
Autres actifs courants nets		**54 343 071**	**45 191 991**	**45 191 991**
Placements et autres actifs financiers	13	317 623	259 028	259 028
Liquidités et équivalents de liquidités	14	39 715 377	48 546 072	48 546 072
Provisions		-	-	-
Liquidités et équivalents de liquidités nets		**39 715 377**	**48 546 072**	**48 546 072**
TOTALE DES ACTIFS COURANTS		**182 218 335**	**178 581 645**	**178 581 645**
TOTAL DES ACTIFS		**373 353 411**	**386 371 528**	**393 291 554**

(*) Retraité pour les besoins de la comparabilité (Cf. note aux états financiers n°8).

MONOPRIX

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX
BILAN CONSOLIDE
(Montants exprimés en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2023	31/12/2022 (*) *(Retraité en proforma)*	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)				
Capital social	15	50 691 472	39 938 744	39 938 744
Actions propres		(6 920 026)	(6 920 026)	-
Réserves consolidées	16	(87 753)	(6 748 079)	5 715 607
Résultat consolidé de l'exercice	17	1 013 684	(8 392 666)	(8 392 666)
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	18	**44 697 377**	**17 877 973**	**37 261 685**
INTERETS DES MINORITAIRES				
Parts des intérêts minoritaires dans les réserves consolidées		29 552 528	29 157 077	16 693 391
Parts des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		1 026 495	1 035 878	1 035 878
TOTAL DES INTERETS DES MINORITAIRES		**30 579 023**	**30 192 955**	**17 729 269**
PASSIFS				
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts	19	43 224 295	56 534 607	56 534 607
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		**43 224 295**	**56 534 607**	**56 534 607**
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et comptes rattachés	20	124 215 902	132 329 962	132 329 962
Autres passifs courants	21	54 693 503	47 302 286	47 302 286
Concours bancaires et autres passifs financiers	22	75 943 311	102 133 745	102 133745
TOTAL PASSIFS COURANTS		**254 852 716**	**281 765 993**	**281 765 993**
TOTAL DES PASSIFS		**298 077 011**	**338 300 600**	**338 300 600**
TOTAL DE CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**373 353 411**	**386 371 528**	**393 291 554**

(*) Retraité pour les besoins de la comparabilité (Cf. note aux états financiers n°18.1).

MONOPRIX

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	NOTES	au 31 décembre 2023	au 31 décembre 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	23	703 708 914	647 353 690
Autres produits d'exploitation	24	21 074 763	18 169 614
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		**724 783 677**	**665 523 304**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises et autres achats consommés	25	(547 606 603)	(506 657 622)
Achats d'approvisionnement consommés		(18 126 267)	(17 972 961)
Charges de personnel	26	(72 034 148)	(67 470 309)
Dotations aux amortissements et aux provisions	27	(27 485 730)	(25 175 516)
Autres charges d'exploitation	28	(47 373 020)	(43 402 609)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		**(712 625 768)**	**(660 679 017)**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**12 157 909**	**4 844 287**
Charges financières nettes	29	(11 702 029)	(11 426 397)
Produits financiers	30	3 497 835	2 627 616
Autres gains ordinaires	31	4 944 830	754 300
Autres pertes ordinaires	32	(3 549 810)	(1 458 376)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		**5 348 735**	**(4 658 570)**
Impôts sur les bénéfices		(2 894 929)	(2 504 690)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		**2 453 806**	**(7 163 260)**
Autres pertes extraordinaires		(413 627)	(193 528)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		**2 040 179**	**(7 356 788)**
Résultat net de l'ensemble consolidé		**2 040 179**	**(7 356 788)**
Intérêts minoritaires		1 026 495	1 035 878
Résultat net (part du groupe)		**1 013 684**	**(8 392 666)**
Effet des modifications comptables (*)		(3 195 757)	-
Résultat après modifications comptables (part du groupe)		**(2 182 073)**	-

(*) Cf. point 18.3 au niveau de la note aux états financiers n°18.

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	au 31 décembre **2023**	*au 31 décembre* **2022**
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	771 004 843	704 680 490
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(755 858 150)	(669 384 820)
Intérêts payés	(12 287 925)	(12 390 333)
Intérêts reçus	2 411 847	2 062 392
Impôts sur les sociétés payés	(166 295)	(24 693)
Autres flux liés à l'exploitation	(64 455)	(313)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	**5 039 865**	**24 942 723**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(8 984 186)	(27 562 495)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	(3 500 000)
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	4 585 750	10 066 475
Encaissements Intérêts, dividendes et jetons de présence	25 308	9 163
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.	**(4 373 128)**	**(20 986 857)**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Encaissement provenant de l'augmentation de capital	29 570 002	-
Dividendes et autres distributions	(1 254 574)	(2 243 497)
Encaiss. Provenant des emprunts& billets de trésorerie	5 700 000	23 000 000
Remboursement d'emprunts& billets de trésorerie	(33 707 821)	(22 604 588)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.	**307 607**	**(1 848 085)**
VARIATION DE TRESORERIE	**974 344**	**2 107 781**
Trésorerie au début de l'exercice	14 017 392	11 909 611
Trésorerie à la clôture de l'exercice	14 991 736	14 017 392

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
SNMVT-MONOPRIX

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023
(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

1. Présentation des sociétés consolidées

La société mère, société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis – SNMVT, est une société anonyme dont l'activité principale est le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises et de tous produits.

La SNMVT MONOPRIX détient une participation directe de 99,96% du capital de la SGS TOUTA dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples,

La SNMVT-MONOPRIX détient également une participation directe de 99,94% du capital de la société MONOGROS dont l'activité est principalement l'approvisionnement des points de vente MONOPRIX.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 43,008% au capital de la société Immobilière MONOPRIX « SIM » dont l'activité est la promotion immobilière.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 97.65% au capital de la Société de développement Agricole et de Matière Transformée de Monoprix « MMT » dont l'activité principale est la réfrigération, la congélation, la transformation et le conditionnement de viande, de produit agricole ou de pêche.

La participation de la SNMVT dans la société « GEMO» est de 50%. La GEMO, contrôlée conjointement avec une autre société, assure la réalisation de services d'approvisionnement pour le compte de MONOPRIX. Cependant, depuis l'exercice 2010, la société GEMO est une société en veilleuse et n'a assuré aucune prestation au profit de la SNMVT.

La SNMVT a racheté en juin 2009, les 99,99% du capital de la société Tunisian Shopping Spaces - TSS dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples.

La SNMVT a participé à hauteur de 4,55% du capital de la société « SNMVT INTERNATIONAL » société de service partiellement exportatrice.

La SNMVT a participé à hauteur de 50% du capital de la société « UNITED DECS » société de commerce international.

La SNMVT-MONOPRIX détient directement 5,86% du capital de la société de promotion immobilière « STONE HEART » et elle détient le restant du capital indirectement par ses filiales la SIM (52,73%) et la SGS (41,41%).

2. Méthodes de consolidation utilisées et périmètre de consolidation

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

- L'intégration globale : Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées. Les capitaux propres et le résultat sont ensuite répartis entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires minoritaires, en contre-partie de l'élimination du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

Cette méthode est appliquée aux sociétés contrôlées d'une manière exclusive par le groupe.

- L'intégration proportionnelle: Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes des entreprises consolidées. A cet effet, l'intégration des éléments constituant le patrimoine et le résultat de l'entreprise sous contrôle conjoint ne s'effectue qu'au prorata de la fraction représentative de la participation de l'entreprise détentrice des titres sans constatation d'intérêts minoritaires directs. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

Cette méthode est appliquée aux sociétés placées sous un contrôle conjoint.

- La mise en équivalence: Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice. Les opérations et comptes entre la société mise en équivalence et les autres entreprises consolidées sont au préalable éliminées.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable.

3. ***Le tableau suivant détaille le périmètre et les méthodes de consolidation retenues pour l'élaboration des états financiers consolidés de la SNMVT- MONOPRIX.***

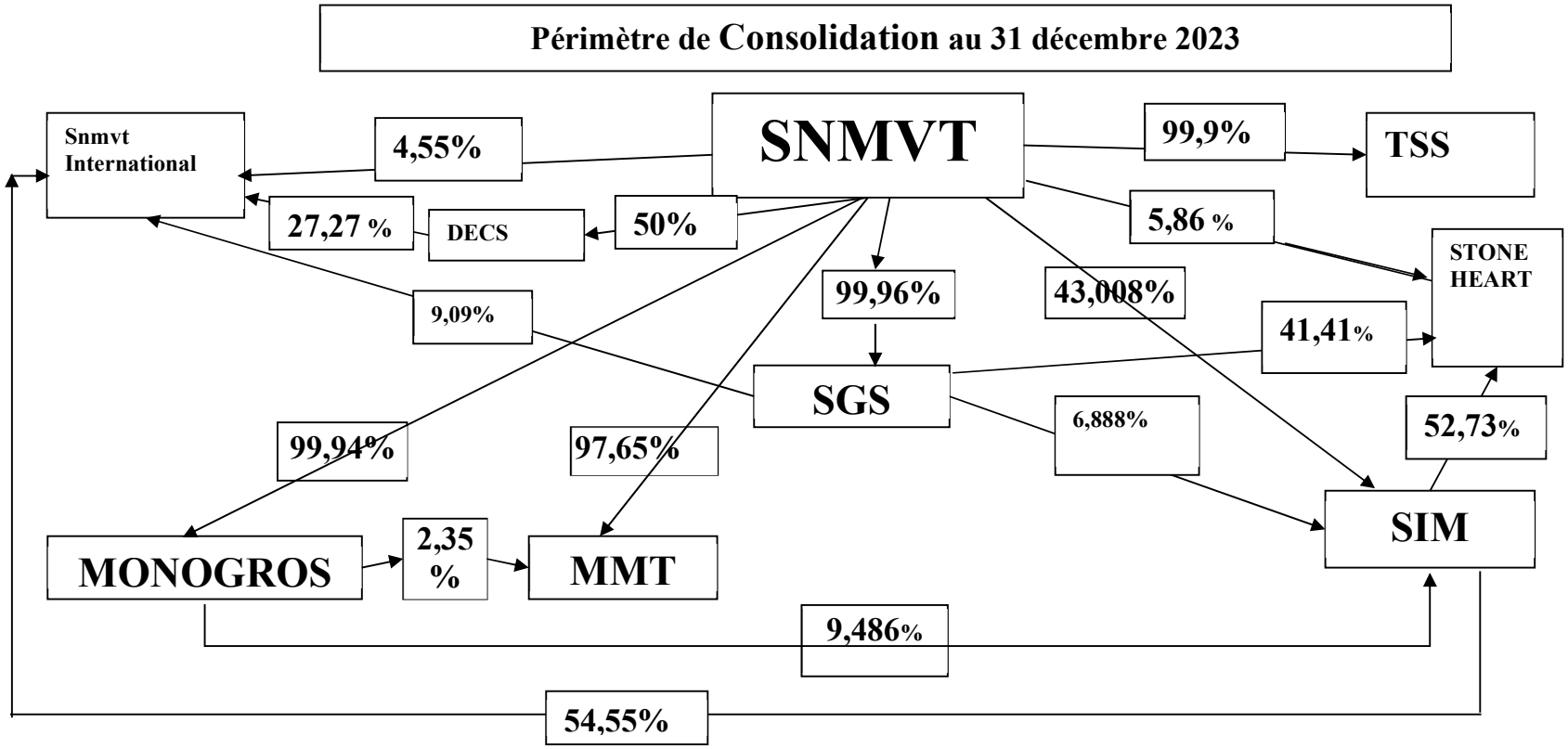
Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2023
SNMVT
Snmvt International
4,55%
99,9%
TSS
27,27 %
DECS
50%
5,86 %
STONE HEART
9,09%
99,96%
43,008%
41,41%
SGS
6,888%
52,73%
99,94%
97,65%
SIM
MONOGROS
2,35 %
MMT
9,486%
54,55%

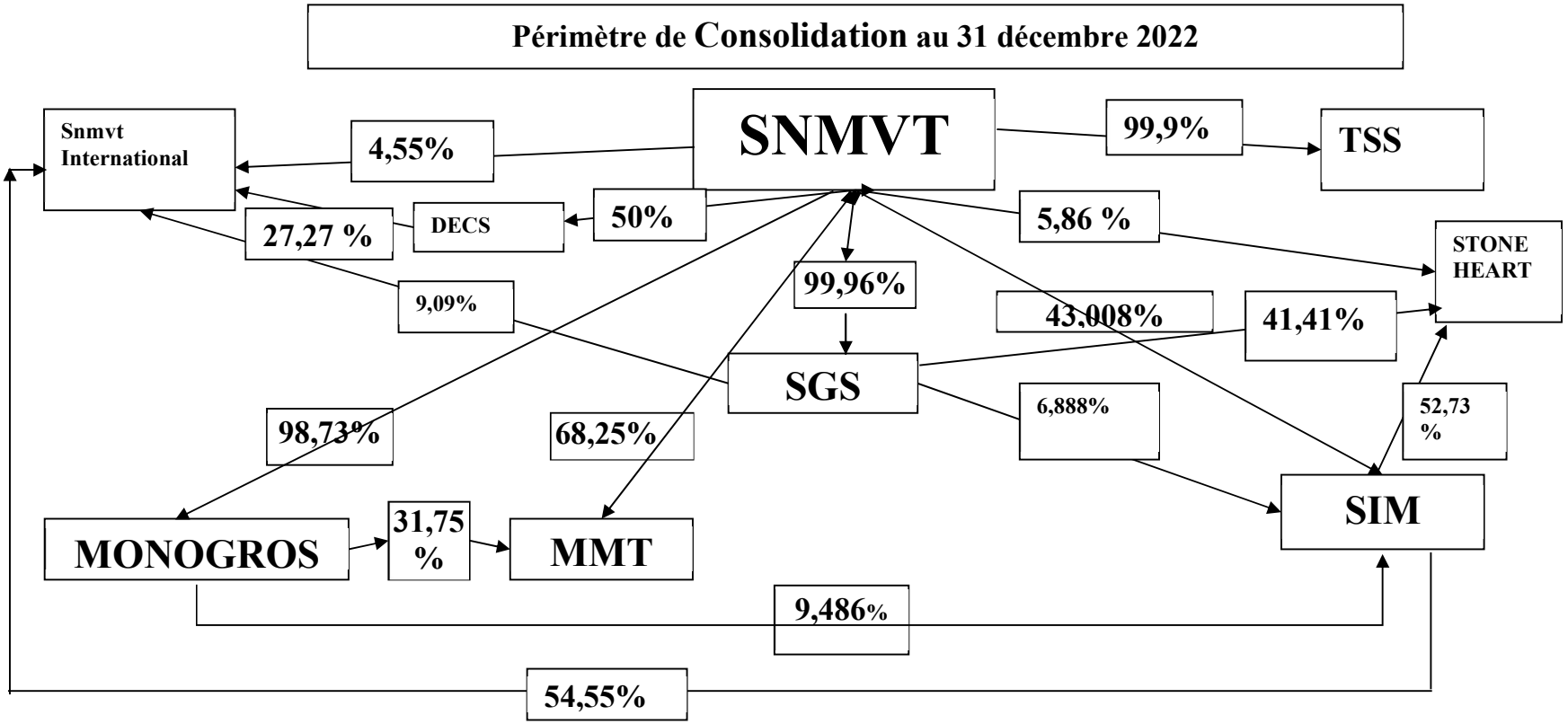
Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2022
SNMVT
Snmvt International
4,55%
99,9%
TSS
27,27 %
DECS
50%
5,86 %
STONE HEART
9,09%
99,96%
43,008%
41,41%
SGS
6,888%
52,73 %
98,73%
68,25%
SIM
MONOGROS
31,75 %
MMT
9,486%
54,55%

Au 31 décembre 2023

Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	Commercial	100%	Mère	Intégration globale	100%
STONE HEART	Promotion immobilière	100%	Filiale	Intégration globale	78,56%
MMT	Commercial	100%	Filiale	Intégration globale	99,99%
SGS	Commercial	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commercial	99,94%	Filiale	Intégration globale	99,94%
SIM	Promotion immobilière	59,38%	Filiale	Intégration globale	59,37%
TSS	Commercial	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,999%
SNMVT INTERNATIONAL	Prestation de services	95,46%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-
UDECS	Prestation de services	50%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-

Au 31 décembre 2022

Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	Commercial	100%	Mère	Intégration globale	100%
STONE HEART	Promotion immobilière	100%	Filiale	Intégration globale	78,50%
MMT	Commercial	100%	Filiale	Intégration globale	99,60%
SGS	Commercial	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commercial	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,73%
SIM	Promotion immobilière	59,38%	Filiale	Intégration globale	59,26%
TSS	Commercial	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,999%
SNMVT INTERNATIONAL	Prestation de services	95,46%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-
UDECS	Prestation de services	50%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-

4. Méthodes comptables adoptées par la société

Les états financiers consolidés sont préparés en conformité aux principes comptables généralement admis en Tunisie, tels que spécifiés notamment par la norme comptable générale (NCT1) et les normes comptables de consolidations (NC35, NC 36, NC37 et NC38).

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers consolidées sont résumées ainsi :

4.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine en retenant le coût historique.

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Par dérogation à ce principe les immobilisations corporelles de la société SAHARA CONFORT – « TSS » et en particulier les terrains de la société ont fait l'objet d'une réévaluation libre. Le différentiel de valorisation a été porté au niveau des capitaux propres de cette dernière.

4.2 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale.

4.3 Traitement de la prise de contrôle de la société SGS

La prise de contrôle de la société SGS réalisée en août 2003, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur préconisée par la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises NC38. Selon cette méthode, le coût d'acquisition et les actifs (y compris les fonds de commerce) et passifs de la SGS ont été évalués à leur juste valeur. L'écart d'acquisition négatif dégagé suite à cette méthode et conformément au paragraphe 35 de la norme NC38, est venu en diminution de l'évaluation des fonds de commerce dont la valeur a été réduite d'égal montant.

4.4 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation, déterminés à la date de chaque acquisition, par la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée, ont été, compte tenu de leur caractère peu significatif, totalement amortis au cours de l'exercice 2005.

4.5 Dates de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés intégrées globalement arrêtés au 31 décembre.

4.6 Filiales exclues de la consolidation

Les filiales SNMVT INTERNATIONAL et UNITED DECS, contrôlées respectivement à hauteur de 95,46% et 50% ont été exclues en 2015 du périmètre de consolidation, et ce conformément au paragraphe 11 (b) de la norme comptable 35 du système comptable des entreprises qui exclut toute filiale soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la mère.

En effet, ces deux filiales, qui travaillaient exclusivement pour les deux sociétés installées en Lybie dont les deux uniques magasins ont été fermés depuis janvier 2015 en raison de la détérioration des conditions sécuritaire que connait ce pays depuis la révolution et particulièrement depuis début 2015, ont vu leurs activités totalement arrêtées, y compris les programmes prévisionnels de développement par l'ouverture progressive de plusieurs nouveaux magasins.

5. Ecart d'acquisition

Ce compte correspond aux écarts d'acquisition dégagés lors des prises de contrôle successifs par la SNMVT des filiales MONOGROS et la SIM, ainsi que les écarts d'acquisition dégagés suite aux participations aux différentes augmentations du capital des sociétés SIM. Ces écarts et compte tenu de leur caractère peu significatif, ont été totalement résorbés durant l'exercice 2005 et les exercices de leur constatation. Ce compte se détaille comme suit :

	2023	2022
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la SIM	83 980	83 980
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de MONOGROS dans la SIM	(63 922)	(63 922)
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la MONOGROS	19 811	19 811
Total des écarts d'acquisition	**39 869**	**39 869**
A déduire amortissement des écarts d'acquisition	**(39 869)**	**(39 869)**
Total des écarts d'acquisition nets	**-**	**-**

6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent au 31 décembre 2023 à 10 230 262 DT, contre 9 662 305 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

Libellé	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Logiciels informatiques	13 789 312	11 839 971
Fonds de commerce SNMVT	10 715 474	10 669 931
Fonds de commerce SGS	807 975	807 975
Fonds de commerce SIM	1 344 796	1 344 796
Fonds de commerce TSS	12 000	12 000
Fonds de commerce et good will de la SGS comptabilisés selon la méthode générale des justes valeurs	12 838 300	12 838 300
Immobilisations incorporelles en cours	-	12 000
Total brut des immobilisations incorporelles	**39 507 857**	**37 524 973**
A déduire amortissement des logiciels	(10 727 519)	(9 695 130)
A déduire amortissement des fonds de commerce SNMVT	(4 008 168)	(3 651 169)
A déduire amortissement des fonds de commerce SGS	(346 812)	(321 273)
A déduire amortissement des fonds de commerce SIM	(1 344 796)	(1 344 796)
A déduire amortissement des fonds de commerce TSS	(12 000)	(12 000)
A déduire amortissement des fonds de commerce et good will comptabilisés selon la méthode générale de la juste valeur	(12 838 300)	(12 838 300)
Total Amortissements	**(29 277 595)**	**(27 862 668)**
Total net des immobilisations incorporelles	**10 230 262**	**9 662 305**

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent au 31 décembre 2023 à 176 244 033 DT, contre 191 622 988 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

Immobilisations corporelles (Brutes)	SNMVT-MONOPRIX	SGS	Ecart de réévaluation SGS	MONOGROS	SIM	MMT	STONE HEART	Ecart réévaluation SH	TSS	Ecart réévaluation TSS	Total
Terrain	3 711 404	345 868	792 062	-	28 237 769	1 960 153	1 623 059	5 080 660	1 696 740	4 332 494	47 780 209
Construction	8 018 570	11 453 513	4 350 150	57 495	42 635 878	97 093	7 579 940	-	5 615 190	-	79 807 829
Agencements, aménag. des constructions	582 043	-	1 045 769	36 408	5 037 012	47 024	16 290	-	1 290 943	-	8 055 489
Matériel et Outillage	115 011 853	654 180	-	4 891 377	5 585	7 332 194	79 477	-	1 412 945	-	129 387 611
Petit matériel et outillage	7 842 885	171	-	349 155	645	785 669	1 620	-	1 058	-	8 981 203
Matériel de transport de personnes	10 531	250 000	-	2 995 859	266 753	-	-	-	40 359	-	3 563 502
Matériel de transport de bien	415 100	-	-	10 992 375	-	197 524	-	-	173 128	-	11 778 127
Autres matériels de transport	1 218 430	6 638	-	3 358 962	-	204 390	-	-	14 534	-	4 802 954
Equipement de bureau	1 952 959	922 595	-	523 419	256 347	56 872	3 065	-	80 981	-	3 796 238
Matériel informatique	6 311 176	50 405	-	14 185 960	1 186	54 625	-	-	356 222	-	20 959 574
Agencements, aménag. Divers	93 133 529	2 960 444	-	11 343 641	1 526 720	7 079 983	418 798	-	-	-	116 463 115
Immobilisations en cours	443 132	68 971	-	212 819	4 330 527	596 872	-	-	39 579	-	5 691 900
Avances immobilisations en cours	197 622	-	-	-	231 499	-	-	-	-	-	429 121
Immobilisations corporelles brutes	**238 849 234**	**16 712 785**	**6 187 981**	**48 947 470**	**82 529 921**	**18 412 399**	**9 722 249**	**5 080 660**	**10 721 679**	**4 332 494**	**441 496 872**
Immobilisations corporelles (Amortissements)											
Construction	7 303 501	8 566 437	4 350 150	35 087	15 449 695	11 918	1 578 310	-	3 186 263	-	40 481 361
Agencements, aménag. des constructions	188 214	-	1 045 769	5 611	3 354 094	4 286	(14 809)	-	-	-	4 583 165
Matériel et Outillage	81 542 741	654 180	-	4 083 939	5 585	4 686 070	35 025	-	1 412 945	-	92 420 485
Petit matériel et outillage	3 721 100	171	-	301 644	645	378 526	846	-	1 058	-	4 403 990
Matériel de transport de personnes	10 531	250 000	-	1 902 673	266 753	-	-	-	40 359	-	2 470 316
Matériel de transport de bien	153 305	-	-	8 824 601	-	91 297	-	-	173 128	-	9 242 331
Autres matériels de transport	640 083	6 638	-	2 697 513	-	171 024	-	-	14 534	-	3 529 792
Equipement de bureau	1 667 906	922 595	-	415 997	211 244	43 268	3 040	-	80 981	-	3 345 031
Matériel informatique	5 274 644	50 405	-	13 270 209	1 186	53 253	-	-	356 222	-	19 005 919
Agencements, aménag. Divers	64 396 136	2 954 706	-	10 100 722	1 328 390	5 478 359	221 193	-	1 290 943	-	85 770 449
Amortissements	**164 898 161**	**13 405 132**	**5 395 919**	**41 637 996**	**20 617 592**	**10 918 001**	**1 823 605**	**-**	**6 556 433**	**-**	**265 252 839**
Immobilisations corporelles nettes	**73 951 073**	**3 307 653**	**792 062**	**7 309 474**	**61 912 329**	**7 494 398**	**7 898 644**	**5 080 660**	**4 165 246**	**4 332 494**	**176 244 033**

8. Immobilisations Financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2023 à 3 109 843DT, contre 3 215 185 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022 *(Retraité en proforma)*	31/12/2022
Titres de participation (*)	9 111 382	9 111 382	16 031 408
Prêts à plus d'un an	575 723	575 723	575 723
Dépôts et cautionnements	2 417 524	2 482 866	2 482 866
Total brut des immobilisations financières	**12 104 629**	**12 169 971**	**19 089 997**
A déduire les provisions sur les titres de participations	(8 403 718)	(8 363 718)	(8 363 718)
A déduire les provisions sur les Prêts TSS	(575 723)	(575 723)	(575 723)
A déduire les provisions sur les dépôts et cautionnements	(15 345)	(15 345)	(15 345)
Total provisions	**(8 994 786)**	**(8 954 786)**	**(8 954 786)**
Total net des immobilisations financières	**3 109 843**	**3 215 185**	**10 135 211**

(*) Les titres détenues par MONOGROS dans le capital de SNMVT-MONOPRIX pour 6 920 026 DT ont été reclassés en déduction des capitaux propres (cf. point 18.1 de la note 18).

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, l'importance du patrimoine immobilier, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat.

Participations	% de détention	*Au 31/12/2023*	*Provisions*
BTE	-	10 340	
BTS	-	20 000	
DINDY	6,97%	191 680	
ETTHIMAR	-	30 000	30 000
GEMO	-	50 000	
HAJEB LAOUN	2,70%	160 000	
MEDIAL	-	18 000	18 000
RAYEN DISTRIBUTION	-	4	4
SEPRIM	-	15 000	15 000
SNMVT INTERNATIONAL	68,18%	3 750 100	3 750 100
SORIB	-	100	
STAC'S	-	34 380	34 380
TDA	0,67%	40 000	40 000
TUNICOD	-	6 000	
UNITED DECS	50,00%	3 000 000	2 745 569
UNITED MENAGEMENT	49,79%	1 714 812	1 714 812
AUTRES	-	70 966	55 853
Total		**9 111 382**	**8 403 718**

9. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 550 938 DT, contre 3 289 405 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Frais préliminaires MMT	5 217	17 482
Frais préliminaires MGS	156 894	37 041
Frais préliminaires SIM	23 045	589 498
Frais préliminaires SNMVT	1 313 343	2 577 797
Charges à répartir MGS	-	3 891
Charges à répartir MMT	52 439	63 696
Total autres actifs non courants	**1 550 938**	**3 289 405**

10. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2023 à 72 844 543 DT, contre 68 761 369 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Stocks de marchandises	73 959 805	69 182 513
Travaux en cours	49 742	49 742
Stocks des consommables	2 000 506	2 661 797
Total brut des stocks	**76 010 053**	**71 894 052**
Provisions sur les marchandises	(3 165 510)	(3 132 683)
Total net des stocks	**72 844 543**	**68 761 369**

11. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2023 à 14 997 721 DT, contre 15 823 185 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Clients et comptes rattachés	17 831 984	17 641 658
Clients douteux	1 994 127	2 528 127
Total brut des Clients et comptes rattachés	**19 826 111**	**20 169 785**
Provisions sur clients et les comptes rattachés	(4 828 390)	(4 346 600)
Total net des Clients et comptes rattachés	**14 997 721**	**15 823 185**

12. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2023 à 54 343 071 DT, contre 45 191 991 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs, emballage à rendre	17 739	19 924
Personnel	1 381 542	1 069 199
Etat et collectivités publiques, AP ET IS à reporter	34 003 670	24 578 294
Etat et collectivités publiques, RS effectuées par des tiers	807 067	892 682
Etat, impôts différés	536 371	507 871
Etat et collectivités publiques, TVA et DC à reporter	2 938 637	4 393 096
Débiteurs divers	5 729 195	5 113 322
Charges constatées d'avance	2 531 230	1 924 770
Produits à recevoir	38 329	229 955
Compte d'attente	7 921 815	7 571 332
Total brut des autres actifs courants	**55 905 595**	**46 300 445**
Provisions sur les autres actifs courants	(1 562 524)	(1 108 454)
Total net des autres actifs courants	**54 343 071**	**45 191 991**

13. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2023 à 317 623 DT, contre 259 028 DT au 31 décembre 2022, et correspondent principalement aux échéances à moins d'un an sur prêts accordés au personnel.

14. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2023 à 39 715 377 DT contre un solde de 48 546 072 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Placements courants et billets de trésorerie	20 500 070	34 314 761
Chèques à encaisser	156 540	111 734
Banques	11 824 709	9 578 097
Caisses	7 234 058	4 541 480
Total des liquidités et équivalents de liquidités	**39 715 377**	**48 546 072**

15. Capital social

Le capital social de la société consolidante la SNMVT-Monoprix de 50 691 472 DT, représenté par 25 345 736 actions de 2 dinars de nominal chacune.

16. Réserves consolidées

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2023 à (87 753) DT, contre un solde retraité de (6 748 079) DT au 31 décembre 2022.

17. Résultat consolidé

Le résultat consolidé au 31 décembre 2023 est bénéficiaire de 1 013 684 DT, contre un déficit de 8 392 666 DT au 31 décembre 2022.

18. Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés (part du groupe) après le résultat de l'exercice, s'élèvent au 31 décembre 2023 à 44 697 377 DT contre un solde retraité de 17 877 973 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

Libellé		**Montant**
Capital social		39 938 744
Réserves consolidés		5 715 607
Résultat consolidé de l'exercice 2022		(8 392 666)
Capitaux propres avant retraitement au 31/12/2022		**37 261 685**
Reclassement Actions propres	18.1	(6 920 026)
Reclassement Part des minoritaires dans les réserves	18.1	(12 463 686)
Capitaux propres retraités (en proforma) au 31/12/2022		**17 877 973**
Augmentation de Capital	18.2	10 752 728
Prime d'émission	18.2	18 817 274
Effets des modifications comptables	18.3	(3 195 757)
Variation du périmètre de consolidation		(568 523)
Capitaux propres avant résultat consolidé 2023		**43 683 693**
Résultat consolidé de l'exercice 2023		1 013 684
Capitaux propres (part du groupe) au 31/12/2023		**44 697 377**

18.1 - Les données à fin décembre 2022 ont été retraitées en proforma pour le besoin de la comparabilité et ce, en vue de tenir compte de ce qui suit :

a- Reclassement du poste « Titres de participation » du coût d'acquisition des actions détenues par la filiale « MONOGROS » dans le capital de la société mère « SNMVT -Monoprix » et s'élevant à 6 920 026 DT, en déduction des capitaux propres.
b- Reclassement du poste « Réserves consolidées » de la part des intérêts minoritaires dans lesdites réserves comme suit :

Rubrique	Solde avant retraitement	Reclassement	Solde après retraitement
Réserves Consolidées	5 715 607	-12 463 686	-6 748 079
Parts des intérêts minoritaires dans les réserves consolidées	16 693 391	12 463 686	29 157 077

18.2 - L'assemblée Générale Extraordinaire du 31 Janvier 2023 de la société mère SNMVT-Monoprix, a augmenté le capital en numéraire à hauteur de 10 752 728 DT pour le porter à 50 691 472 DT. Les nouvelles actions sont émises au prix unitaire de 5,5 DT, soit avec une prime d'émission de 3,5 DT par action, libérée intégralement, soit une prime totale de 18 817 274 DT.

18.3 - L'effet sur les exercices antérieurs de l'estimation des engagements de la société mère et ses filiales envers le personnel au titre de l'indemnité de départ à la retraite (IDR) selon la méthode actuarielle appliquée à partir de l'exercice 2023 et s'élevant à 3 195 757 dinars, a été enregistré dans le compte « Effets des modifications comptables » en correction des capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2023.

19. Emprunts

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2023 à 43 224 295 DT, contre un solde de 56 534 607 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts bancaires	43 159 218	56 469 530
Autres dettes à plus d'un an	65 077	65 077
Total des emprunts	**43 224 295**	**56 534 607**

20. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2023 à 124 215 902 DT, contre un solde de 132 329 962 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs d'exploitation	40 347 440	43 847 013
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	69 639 770	74 303 071
Fournisseurs d'investissement	275 780	241 533
Fournisseurs d'investissement, effets à payer	476 311	383 158
Fournisseurs retenus de garantie et prorata	191 613	375 921
Fournisseurs, factures non parvenues	13 284 988	13 179 266
Total Fournisseurs et comptes rattachés	**124 215 902**	**132 329 962**

21. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 54 693 503 DT, contre un solde de 47 302 286 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Clients créditeurs	2 531 142	3 483 975
Personnel	3 345 295	2 795 851
Etat, impôts et taxes	11 866 000	10 562 173
Comptes courants actionnaires	44 635	242 673
Créditeurs divers, CNSS	4 552 609	4 368 519
Créditeurs divers, assurances groupes	979 528	983 162
Autres créditeurs divers	602 443	383 837
Comptes de régularisation (*)	16 066 709	12 493 870
Produits perçus d'avance	805 408	562 444
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation	13 899 734	11 425 782
Total autres passifs courants	**54 693 503**	**47 302 286**

(*) dont 3 411 068 DT de provisions pour indemnités de départ à la retraite au 31/12/2023.

22. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2023 à 75 943 311 DT, contre un solde de 102 133 745 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts bancaires à moins d'un an	19 256 973	20 454 484
Crédit de gestion	5 178 218	5 124 589
Effets escomptés	6 704 128	8 205 022
Billets de trésorerie	20 000 000	33 500 000
Emprunts, intérêts courus	266 452	320 970
Concours bancaires	24 537 540	34 528 680
Total Concours bancaires et autres passifs financiers	**75 943 311**	**102 133 745**

23. Revenus

Les revenus totalisent un montant de 703 708 914 DT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 647 353 690 DT au cours de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022
Ventes des marchandises chez la SNMVT	684 081 159	627 099 847
Ventes des marchandises chez MONOGROS	1 975 214	3 228 597
Ventes des marchandises et produits finis chez MMT	8 076 789	7 535 955
Ventes des marchandises chez SGS	8 909 400	8 920 008
Revenus chez TSS	21 706	21 177
Revenus chez SIM	498 953	471 475
Revenus chez SH	145 693	76 631
Total revenus	**703 708 914**	**647 353 690**

24. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent un montant de 21 074 763 DT à la clôture de l'exercice 2023 contre un montant de 18 169 614 DT à la clôture de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022
Vente emballages	567 009	192 629
Produits des activités connexes	20 277 379	17 513 204
Vente déchets valorisables	230 375	463 781
Total autres produits	**21 074 763**	**18 169 614**

25. Achats de marchandises et autres achats consommés

Les achats consommés totalisent un montant de 547 606 603 DT au titre de l'exercice 2023, contre 506 657 622 DT au titre de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022
Achats de marchandises SNMVT	404 057 766	364 754 811
Achats de marchandises MONOGROS	85 005 760	72 071 160
Achats de marchandises MMT	45 812 227	45 617 966
Achats de marchandises SGS	6 005 314	6 873 044
Achats de matières premières MMT	11 599 100	12 881 034
Variation de stocks (approvisionnements et marchandises) MMT	5 361	-102 059
Variation de stocks (approvisionnements et marchandises) MONOGROS	1 244 665	412 344
Variation de stocks (approvisionnements et marchandises) SGS	25 407	12 100
Variation de stocks (approvisionnements et marchandises) SNMVT	-6 148 997	4 137 222
Total achats de marchandises et autres achats consommés	**547 606 603**	**506 657 622**

26. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2023 à 72 034 148DT, contre 67 470 309 DT à la clôture de l'exercice précédent, et se présentent ainsi :

Libellé	2023	2022
Personnel – Salaires et compléments de salaires	59 339 056	55 394 793
Congés payés	457 400	388 906
Provisions pour départ à la retraite	215 311	130 555
Charges sociales	10 916 722	10 459 852
Autres charges	1 105 659	1 096 204
Total charges de personnel	**72 034 148**	**67 470 309**

27. Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions totalisent un montant de 27 485 730 DT au titre de l'exercice 2023, contre 25 175 516 DT au titre de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 414 928	972 308
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	20 370 392	20 285 517
Dotations aux amortissements des écarts d'évaluation/actifs SGS	126 835	217 508
Dotations aux résorptions des autres actifs non courants	2 090 936	2 392 090
Dotations aux provisions clients, chèques et traites impayés	3 053 546	2 567 649
Dotations aux provisions sur les stocks	3 165 510	3 132 683
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	454 070	-
Dotations aux provisions pour risques fournisseurs et d'exploitation	5 658 188	4 418 510
Dotations aux provisions sur les titres de participation	40 000	-
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(3 132 683)	(3 554 628)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(2 567 649)	(2 515 115)
Reprises /provisions sur les chèques impayés	(4 107)	-
Reprises /provisions sur risques fournisseurs et d'exploitation	(3 184 236)	(2 741 006)
Total dotations aux amortissements et provisions	**27 485 730**	**25 175 516**

28. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitations totalisent un montant de 47 373 020 DT à la clôture de l'exercice 2023 contre un montant de 43 402 609 DT à la clôture de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022
Locations et charges locatives	13 282 149	11 432 280
Entretien et réparation	11 272 511	9 809 034
Primes d'assurance	931 421	938 329
Autres services extérieurs	2 899 071	2 825 199
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	3 169 550	2 536 836
Frais de publicité et de publication	6 258 723	6 405 324
Frais de transport et transport sur achats	3 066 989	2 587 623
Voyages, déplacement et missions	1 841 146	2 223 785
Frais postaux et de télécommunication	905 811	852 564
Frais bancaires	1 039 762	1 018 180
Autres charges ordinaires	86 353	(73 515)
Impôts et taxes	2 619 534	2 846 970
Total autres charges d'exploitation	**47 373 020**	**43 402 609**

29. Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent un montant de 11 702 029 DT au titre de l'exercice 2023 contre un montant de 11 426 397 DT au titre de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022
Intérêts des emprunts bancaires	7 334 017	6 836 861
Intérêts sur comptes courants bancaires	1 418 972	1 667 366
Intérêts sur billets de trésorerie	2 349 002	2 208 104
Pertes de change	92 495	96 296
Charges nettes / cession actions	5 139	6 765
Autres charges financières	502 404	611 005
Total charges financières nettes	**11 702 029**	**11 426 397**

30. Produits financiers

Les produits financiers totalisent un montant de 3 497 835 DT au titre de l'exercice 2023 contre un montant de 2 627 616 DT au titre de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022
Produits des comptes courants bancaires	726 230	216 509
Revenus des placements et billets de trésorerie	2 680 193	2 391 411
Dividendes et jetons de présence	25 482	9 164
Plus-values /cessions valeurs mobilières	27 915	6 451
Gains de change	38 015	4 081
Total	**3 497 835**	**2 627 616**

31. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires totalisent un montant de 4 944 830 DT au titre de l'exercice 2023 contre un montant de 754 300 DT au titre de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022
Produits nets sur cessions des immobilisations	4 798 423	81 255
Autres gains ordinaires	146 407	673 045
Total	**4 944 830**	**754 300**

32. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires totalisent un montant de 3 549 810 DT au titre de l'exercice 2023 contre un montant de 1 458 376 DT au titre de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022
Pertes non récurrentes	2 613 198	-
Autres pertes	936 612	1 458 376
Total	**3 549 810**	**1 458 376**

33. Autres notes sur les états financiers consolidés

L'impôt différé relatif à la marge interne réalisée par MONOGROS et incluse dans les stocks de la SNMVT-Monoprix, a été déterminé sur la base du taux de 15% en 2022 et 2023. Aucun autre impôt différé n'a été retenu.

34. Evénements postérieures à la date de clôture des états financiers consolidés

Aucun évènement significatif n'est survenu après la date de clôture des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.

35. Engagements hors bilan du groupe

Les engagements hors bilan du groupe au 31 Décembre 2023 correspondent principalement à ceux de la SNMVT-Monoprix et se détaillent ainsi :

- Engagement donné en faveur d'Attijari Banque au titre de nantissement de fonds de commerce en couverture des crédits d'investissement obtenus par la société SNMVT-Monoprix à concurrence de 46 700 000 DT.
- Engagements donnés en faveur de la société MONOGROS à titre de cautions solidaires en couverture de différents crédits obtenus par cette dernière pour des montants contractuels totalisant 12 400 000 DT.

Schémas des soldes intermédiaires de gestion

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2023	CHARGES	31/12/2022	31/12/2023	SOLDES	31/12/2022	31/12/2023
Revenus et autres produits d'exploitation	665 523 304	724 783 677	Coût des ventes	524 630 583	565 732 870	Marge Commerciale	**140 892 721**	**159 050 807**
Marge commerciale	140 892 721	159 050 807	Autres charges externes	40 555 639	44 753 485			
TOTAL	**140 892 721**	**159 050 807**	**TOTAL**	**40 555 639**	**44 753 485**	**Valeur ajoutée brute**	**100 337 082**	**114 297 321**
Valeur ajoutée brute	100 337 082	114 297 322	Impôts et taxes	2 846 970	2 619 534			
			Charges de personnel	67 470 308	72 034 148			
TOTAL	**100 337 082**	**114 297 321**	**TOTAL**	**70 317 278**	**74 653 682**	**Excédent Brut d'Exploitation**	**30 019 804**	**39 643 639**
Excédent Brut d'Exploitation	30 019 804	39 643 639	Autres charges et pertes	1 458 377	3 549 810			
Autres produits et gains	754 300	4 944 830	Charges financières	11 426 397	11 702 029			
Produits financiers	2 627 616	3 497 835	Dotations aux amortissements et aux provisions	25 175 516	27 485 730			
			Impôt sur le résultat ordinaire	2 504 690	2 894 929			
TOTAL	**33 401 720**	**48 086 304**	**TOTAL**	**40 564 980**	**45 632 498**	**Résultat des activités ordinaires**	**-7 163 260**	**2 453 806**
Résultat positif des activités ordinaires		2 453 806	Résultat négatif des activités ordinaires	7 163 260				
Gains extraordinaires			Pertes extraordinaires	193 528	413 627			
TOTAL	**-**	**2 453 806**	**TOTAL**	**7 356 788**	**413 627**	**Résultat net**	**-7 356 788**	**2 040 179**

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PROJET DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le 12 juin 2024

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au journal du registre national des entreprises bulletin n°85 en date du 03/05/2024, au JORT N°56 du 15/05/2024.3

De ce fait, elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation.

Elle constate que le nombre d'actions présentes ou représentées est de …… actions et que le quorum est de ……. % et peut donc valablement délibérer.

Cette résolution mise au vote est adoptée à ……...

DEUXIEME RESOLUTION

Après lectures des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT et les états financiers consolidés de l'exercice 2023, ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels et les états financiers consolidés, au 31 décembre 2023, faisant ressortir pour l'exercice 2023 un résultat net après impôt de 5 876 040,367 Dinars pour SNMVT, et un résultat net consolidé après impôt part du groupe de 1 013 684 Dinars.

Cette résolution mise au vote est adoptée à ……...

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à ……

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat net de l'exercice 2023 qui s'élève à 5 876 040,367 dinars comme suit :

	(en Dinars)
Résultat de l'exercice	**5 876 040,367**
Résultats reportés	3 907 524,603
+ Modifications comptables	-5 954 165,616
Premier reliquat	**3 829 399,354**
- Réserve légale	191 469,968
Résultat distribuable	**3 637 929,386**
- Réserve pour Fonds social	50 000,000
- Dividendes à distribuer	2 534 573,600
Report à Nouveau	**1 053 335,786**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende en numéraire de 0,100 dinars par action, au titre de l'exercice 2023.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du …….

Cette résolution mise au vote est adoptée à ……

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établis conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2023 telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution mise au vote est adoptée à ……

SIXEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de quatre-vingt-seize mille Dinars (96.000) brut au titre de jetons de présence pour les administrateurs.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres.

Cette résolution mise au vote est adoptée à ……

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de quarante-cinq mille (45.000) Dinars brut au titre de rémunération pour les membres du comité permanent d'audit.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre les membres du comité permanent d'audit.

Cette résolution mise au vote est adoptée à ……

HUITIEME RESOLUTION

Le mandat des administrateurs de la société étant venu à expiration avec l'exercice présent, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Messieurs :

- Mohamed Ali MABROUK
- Nabil CHETTAOUI
- Mohsen ZERELLI
- Ilyes JOUINI
- Mohamed BEN HAMADI
- La Société Exis

En tant que nouveaux administrateurs de la société, pour la période allant de l'exercice 2024 jusqu'à l'assemblée qui statuera sur l'exercice 2026.

Cette résolution mise au vote est adoptée à ……

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le conseil d'administration, conformément à l'article 19 de la loi 94-117 tel que modifié par la loi n°99-92 du 17 août 1999, à procéder au rachat et la revente de ses propres actions en bourse, en vue de réguler le cours boursier pour une période de trois années.

DIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou toute personne qu'il mandate, porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, pour effectuer toutes formalités requises par la réglementation en vigueur.

Cette résolution mise au vote est adoptée à ……